



RAPPORT ANNUEL 2015



MICROBATI

allbatteries

PRO⊕**RISK**

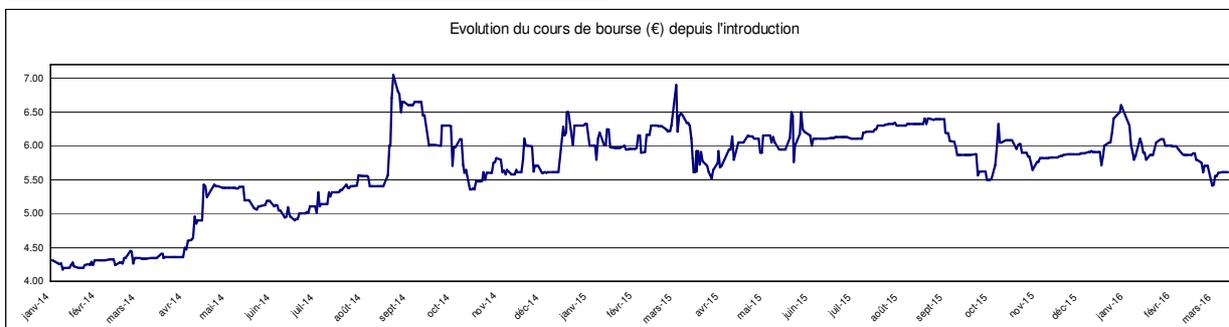
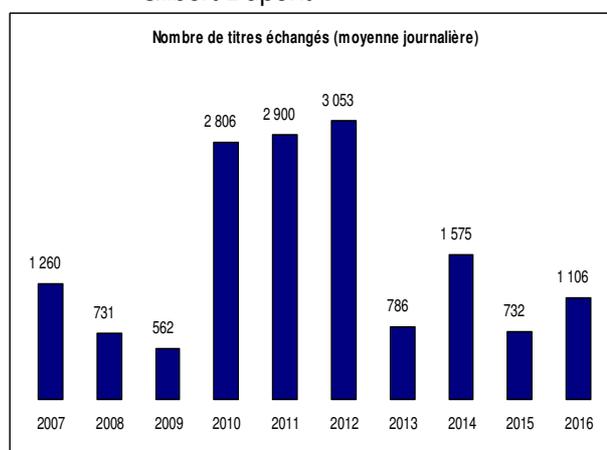
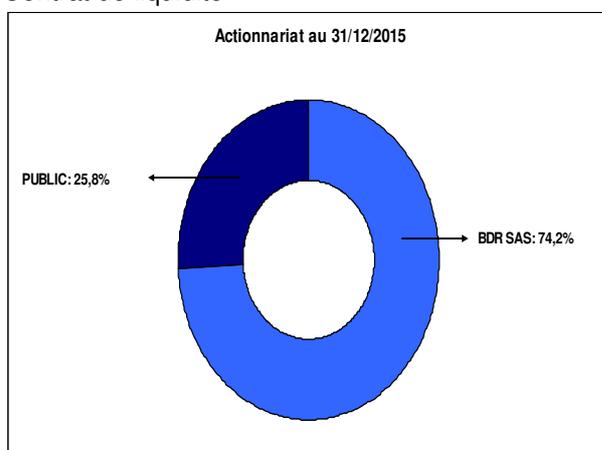
SOMMAIRE

1.	INFORMATIONS BOURSIERES	4
2.	PANORAMA 2015.....	5
3.	GOVERNANCE	6
3.1.	LE FONCTIONNEMENT	6
3.1.1.	Organigramme Juridique et périmètre de consolidation VDI GROUP	6
3.1.2.	Relations mères - filiales	6
3.1.3.	Code de Gouvernement d'Entreprise	6
3.1.4.	Le Conseil d'Administration au 31/12/2015	9
3.1.5.	Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration	11
3.1.6.	Administrateurs indépendants	11
3.1.7.	Accès à l'information des administrateurs	11
3.1.8.	Règlement intérieur	11
3.1.9.	Conseils d'Administration tenus en 2015	11
3.1.10.	Conventions.....	12
3.1.11.	Intérêts des dirigeants	12
3.2.	LES COMITES MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	12
3.2.1.	Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination	12
3.2.2.	Comité De Direction.....	12
3.3.	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, ADMINISTRATEURS ET AUTRES DIRIGEANTS	13
4.	LA DEMARCHE RSE CHEZ VDI GROUP	14
4.1.	RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE.....	15
4.2.	RESPONSABILITE SOCIALE.....	17
4.3.	ENGAGEMENT SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	20
4.4.	DURABILITE ECONOMIQUE ET TRANSPARENCE FINANCIERE	21
4.5.	QUALITE ET SATISFACTION CLIENT.....	21
5.	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015.....	23
5.1.	BILAN CONSOLIDE	23
5.1.1.	Actif	23
5.1.2.	Passif et capitaux propres	23
5.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	24
5.3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	25
5.4.	TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	26
5.5.	NOTES ANNEXES.....	27
5.5.1.	Périmètre de consolidation	27
5.5.2.	Faits caractéristiques	28
5.5.3.	Dividendes	28
5.5.4.	Actions propres	28
5.5.5.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	28
5.5.6.	Permanence des méthodes	29
5.5.7.	Ecarts d'acquisition	29
5.5.8.	Ecarts de conversion	29
5.5.9.	Immobilisations incorporelles	29
5.5.10.	Immobilisations corporelles	30
5.5.11.	Immobilisations financières	30
5.5.12.	Stocks	30
5.5.13.	Clients et autres Créances	30
5.5.14.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	30
5.5.15.	Produits constatés d'avance	30
5.5.16.	Imposition différée	30
5.5.17.	Engagement en matière de retraite	31
5.6.	NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	32
5.6.1.	Immobilisations incorporelles	32
5.6.2.	Immobilisations corporelles	32
5.6.3.	Immobilisations financières	33
5.6.4.	Stocks	33
5.6.5.	Clients et comptes rattachés	33
5.6.6.	Provisions	34
5.6.7.	Autres créances et comptes de régularisation	34
5.6.8.	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	34
5.6.9.	Variation des capitaux propres consolidés	35

5.6.10.	Passage du résultat social au résultat consolidé	35
5.6.11.	Provisions pour risques et charges	35
5.6.12.	Emprunts et dettes financières	36
5.6.13.	Autres dettes et comptes de régularisation	36
5.6.14.	Chiffre d'affaires	36
5.6.15.	Ventilation des effectifs et charges de personnel	37
5.6.16.	Dotations aux amortissements et aux provisions	37
5.6.17.	Résultat d'exploitation	38
5.6.18.	Résultat financier	38
5.6.19.	Résultat exceptionnel	38
5.6.20.	Impôts sur les sociétés	39
5.6.21.	Rémunérations des dirigeants	39
5.6.22.	Événement postérieur à la clôture	39
5.6.23.	Engagements hors bilan	39
5.6.24.	Transactions entre les parties liées	40
5.6.25.	Honoraires des contrôleurs légaux	40
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	41
7.	COMPTES ANNUELS SOCIAUX RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015.....	42
7.1.1.	Actif	42
7.1.2.	Passif avant répartition	43
7.2.	COMPTE DE RESULTAT	44
7.3.	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	46
7.3.1.	Règles et méthodes comptables	46
A.	Immobilisations incorporelles	46
B.	Immobilisations corporelles	46
C.	Participations	46
D.	Stocks	46
E.	Créances	47
F.	Provisions réglementées	47
G.	Opérations en devises	47
H.	Honoraires des commissaires aux comptes	47
I.	Transactions avec les parties liées	48
J.	Produits constatés d'avance	48
K.	Faits caractéristiques de la société	48
L.	Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	49
M.	Événements post-clôture	49
7.4.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	50
7.4.1.	Immobilisations	50
7.4.2.	Amortissements	51
7.4.3.	Provisions	51
7.4.4.	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	52
7.4.5.	Entreprises liées et participations: éléments relevant de plusieurs postes du bilan	53
7.4.6.	Fonds commercial	53
7.4.7.	Produits à recevoir	53
7.4.8.	Charges à payer	53
7.4.9.	Charges et produits constatés d'avance	53
7.4.10.	Composition du capital social	54
7.5.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	55
7.5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	55
7.6.	AUTRES INFORMATIONS	56
7.6.1.	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	56
7.6.2.	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	56
7.6.3.	Engagements financiers	57
7.6.4.	Effectif moyen	58
7.6.5.	Rémunération des dirigeants	58
7.6.6.	Projet d'affectation du résultat	58
7.6.7.	Liste des filiales et participations	59
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	60
9.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	62
10.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	65
11.	PROJET DE RESOLUTIONS	87
12.	RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	91

1. INFORMATIONS BOURSIERES

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 31/12/2015	6,52 €
Cours le plus haut sur 2015	6,90 €
Cours le plus bas sur 2015	5,46 €
Capitalisation boursière au 31/12/2015	31 785 000 €
Nombre de titres	4 875 000
Nombre de titres au flottant	1 257 435
Flottant au 31/12/2015	25,8%
Capital au 31/12/2015	2 973 750 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALVDIPA
Marché	Alternext
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Crédit du Nord
Contrat de liquidité	Gilbert Dupont

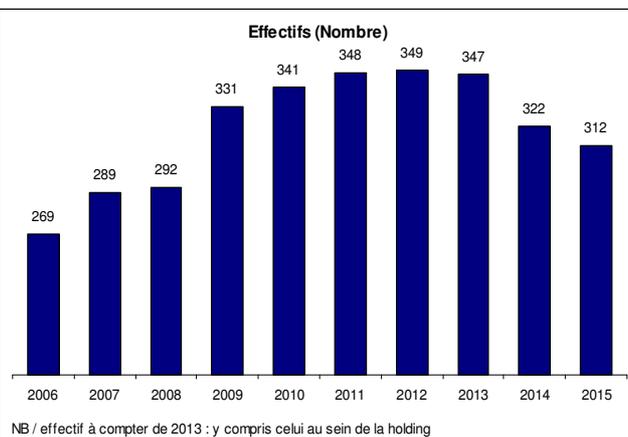
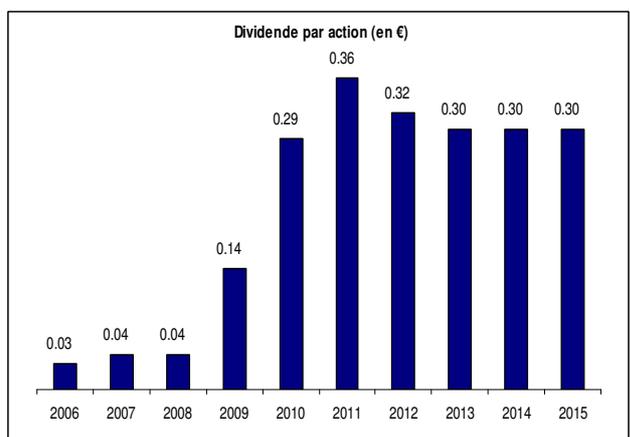
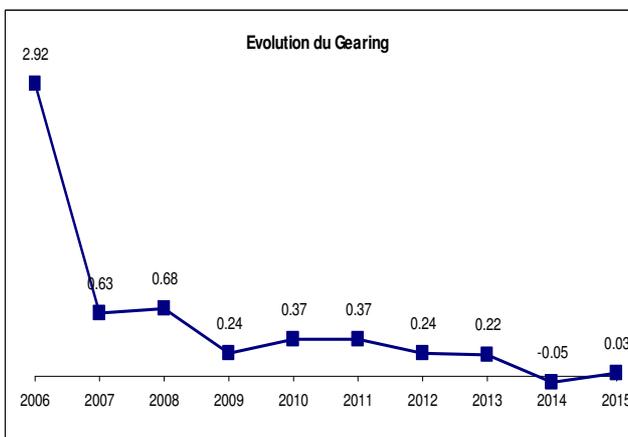
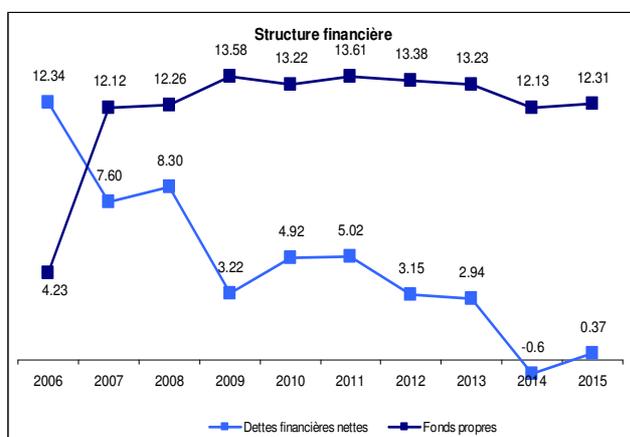
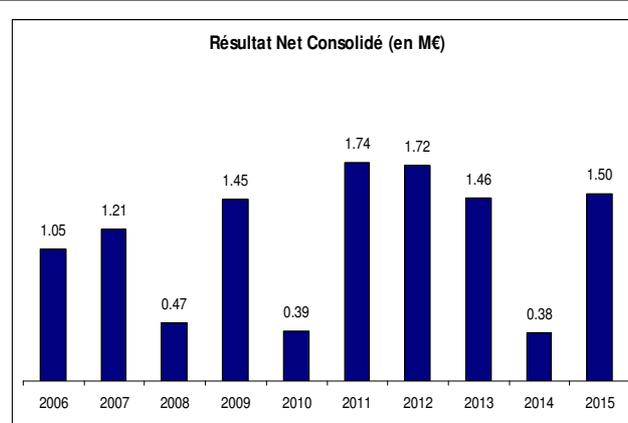
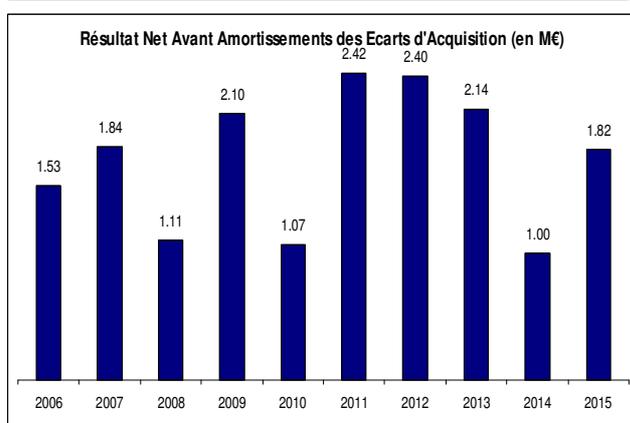
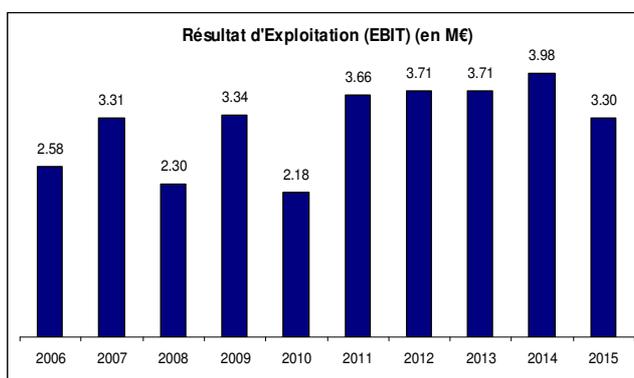
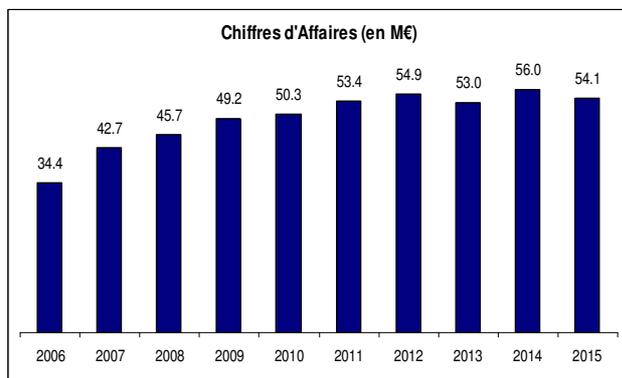


Rendement l'action	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (p)
Dividende par action	0.04	0.14	0.29	0.36	0.32	0.30	0.30	0.30
Cours de l'action au 31 décembre	1.99	1.9	2.39	2.96	4.28	4.31	6.62	6.52
Rendement de l'action	2.0%	7.4%	12.1%	12.2%	7.5%	7.0%	4.5%	4.6%

(p) proposé à l'Assemblée Générale du 20 mai 2016

VDI GROUP

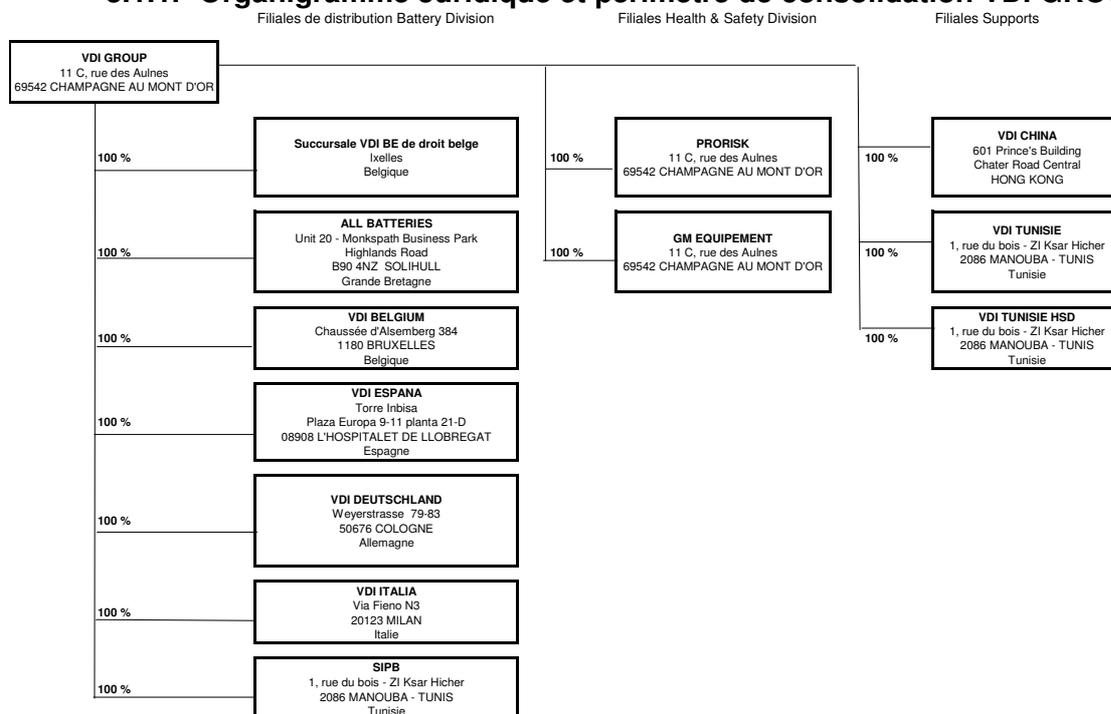
2. PANORAMA 2015



3. GOUVERNANCE

3.1. Le fonctionnement

3.1.1. Organigramme Juridique et périmètre de consolidation VDI GROUP



3.1.2. Relations mères - filiales

VDI GROUP SA est la holding du Groupe VDI GROUP. VDI GROUP SA facture des prestations d'animation et des prestations techniques à ses filiales. Elle perçoit des dividendes de ses filiales Allbatteries UK, PRORISK et GM EQUIPEMENT.

VDI GROUP SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, VDI GROUP SA est amenée à facturer à ses filiales des charges financières et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

VDI GROUP SA est société-tête du Groupe dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale (régime prévu aux articles 223A et suivants du CGI) avec les filiales situées en France (PRORISK et GM EQUIPEMENT). A ce titre, elle comptabilise dans son résultat les économies d'impôts et les charges supplémentaires éventuelles provenant de l'intégration fiscale et assure le règlement des impôts. En cas de déficit des filiales, celles-ci reçoivent de VDI GROUP SA une allocation égale à l'économie d'impôt (voir rapport spécial).

3.1.3. Code de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur Alternext n'ont pas l'obligation de fixer des règles complémentaires à celles prévues par la loi en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant les sociétés cotées sur Alternext peuvent se référer à un code élaboré par des organisations représentatives de manière volontaire. C'est le cas de VDI GROUP SA qui a choisi de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de Middlednext disponible sur le site middlenext.com.

Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de Middlednext

OBJET	Contenu de la recommandation	Position VDI GROUP
R1 : cumul contrat de travail et mandat social	Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport à l'assemblée en expose les raisons de façon circonstanciée.	Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2015. Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.

R2 : définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	<p>Il est recommandé que le conseil d'administration, détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information communiquée à ce propos, conformément aux exigences légales et réglementaires en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2015.</p> <p>Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.</p>
R3 : indemnités de départ	<p>Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, n'excède pas deux ans de rémunération.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas d'indemnité de départ).</p>
R4 : régimes de retraite supplémentaires	<p>Il est recommandé que la société rende compte, dans son rapport aux actionnaires, des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas de régime de retraite supplémentaire).</p>
R5 : stock-options et attribution gratuite d'actions	<p>Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performances pertinentes traduisant l'intérêt à moyen ou long terme de l'entreprise.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas de régime de stock option ni attribution d'action gratuite).</p>
R6 : mise en place d'un règlement intérieur du conseil	<p>Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du conseil comportant au moins les cinq rubriques décrites dans le Code MiddleNext. Il est également recommandé que le règlement intérieur soit rendu public.</p>	<p>Le Conseil a prévu de travailler à la mise en place d'un règlement intérieur sur l'année 2016.</p>
R7 : déontologie des membres du conseil	<ul style="list-style-type: none"> - Il est recommandé d'observer les règles de déontologie suivantes : - au moment de la prise de mandat, chaque membre doit prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives au cumul des mandats, - le nombre d'actions de la société que doit posséder chaque membre du conseil est à la discrétion du conseil - en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner, - chaque membre du conseil doit être assidu et participer aux réunions du conseil - chaque membre doit s'assurer qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions - chaque membre du conseil doit respecter un véritable secret professionnel - chaque membre du conseil doit assister aux réunions de l'assemblée générale. 	<p>Les membres du conseil respectent l'ensemble des règles liées à la déontologie.</p>

R8 : composition du conseil – membre indépendant	<p>Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins.</p>	<p>Le conseil qui totalise 6 membres accueille pour l'instant un seul membre indépendant.</p>
R9 : choix des administrateurs	<p>Il est recommandé que des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur soient communiquées à l'assemblée générale et que la nomination de chaque administrateur fasse l'objet d'une résolution distincte.</p>	<p>Les mandats des administrateurs ont été renouvelés en 2015 lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2014, avec une résolution distincte pour chaque renouvellement.</p>
R10 : durée des mandats des membres du conseil	<p>Il est recommandé que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites prévues par la loi.</p>	<p>La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de 6 ans, durée est en adéquation avec les besoins de VDI Group.</p>
R11 : information des membres du conseil	<p>Il est recommandé que le règlement intérieur prévoit les modalités pratiques de délivrance de l'information, tout en fixant des délais raisonnables.</p>	<p>Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.</p>
R12 : mise en place de comités	<p>Il est recommandé que chaque société décide en fonction de sa situation de créer ou non un ou plusieurs comités ad hoc. En ce qui concerne la mise en place d'un comité d'audit, la société décide, conformément à la réglementation applicable, de créer un comité d'audit ou de réunir son conseil pour en assurer lui-même la mission.</p>	<p>Compte tenu de la taille de la société, de son actionnariat majoritaire et familial et de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité ad hoc. Le Conseil traite directement les missions de ces comités.</p>
R13 : réunions du conseil et des comités	<p>Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. La fréquence est à la discrétion de l'entreprise mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé.</p>	<p>Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an. Les réunions durent en moyenne une demi-journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges.</p>
R14 : rémunération des administrateurs	<p>Il est recommandé que la répartition des jetons de présence, dont le montant global est décidé par l'Assemblée Générale, soit arrêtée par le conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à VDI Group (pas de jetons de présence).</p>
R15 : mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	<p>Il est recommandé qu'une fois par an le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas procédé au cours de l'exercice 2015 à une autoévaluation formelle de son fonctionnement et de ses travaux. En pratique, des échanges de points de vue ont lieu à ce sujet entre les membres du Conseil. Le Conseil a prévu de mettre en place une évaluation de ses travaux sur l'année 2016.</p>

3.1.4. Le Conseil d'Administration au 31/12/2015

Le Conseil d'Administration contribue à définir la stratégie de l'entreprise, suit sa mise en œuvre, évalue les projets, nomme à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du Groupe et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

David Buffelard

46 ans, Français, détient directement et indirectement 1 110 667 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplôme de Sup de Co Chambéry en 1992, il démarre sa carrière en tant que commercial pour la société Chronopost puis crée la société PRORISK en 1996 qui deviendra VDI GROUP SA par la suite.

Directeur Général de VDI Group de 2006 à 2009 ; il devient Président Directeur Général de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Président, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2015

Sociétés du Groupe

Président du Conseil d'administration et Directeur Général de VDI Group S.A. ;

Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited ;

Administrateur de BRD FINANCE ;

Directeur Général de BDR ;

Gérant de PRORISK Sarl ;

Gérant (Sole Director) de VDI CHINA LTD ;

Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND ;

Co-Gérant de VDI Italia ;

Co-Gérant de VDI Espana ;

Co-Gérant de VDI Belgium ;

Organisme non coté

Président de l'Association LYON POLE BOURSE ;

Administrateur de l'Association MIDDLENEXT ;

Administrateur de l'Association LE PRISME.

Thierry Bouvat

55 ans, Français, détient directement et indirectement 189 397 actions.

Biographie

De formation en électronique et informatique industrielle, Thierry Bouvat intègre VDI Group en 1998, il prend en 1999 la direction de 1001 Piles Batteries. Il devient Directeur Général Délégué et Administrateur de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement

Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2015

Sociétés du Groupe

Administrateur et Directeur Général Délégué de VDI Group S.A. ;

Salarié de VDI Group en qualité de Directeur de la Division Energie Autonome ;

Directeur Général de BDR S.A.S ;

Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited ;

Co-gérant de VDI ESPANA ;

Co-gérant de VDI Italia ;

Gérant de VDI Tunisie SARL ;

Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL ;

Gérant de SIPB TUNISIE SARL ;

Co-Gérant de VDI Belgium ;

Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND.

Helène Buffelard

72 ans, Française, détient directement et indirectement 193 484 actions à travers la société HELER.

Biographie

Formée aux Beaux Arts de Lyon et de Grenoble, elle est actuellement retraitée après avoir effectué une carrière d'artiste peintre et avoir été administrateur de la société Delta Protection aux côtés de son mari fondateur.

Membre du Conseil de Surveillance de VDI Group de 2006 à 2009 ; elle devient Administrateur de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement
Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2015

Sociétés du Groupe

Administrateur de VDI Group S.A;

Damien Buffelard

44 ans, Français, détient directement et indirectement 1 110 667 actions à travers la société HELER.

Biographie

Diplômé en 1993 d'une maîtrise de droit des affaires et d'un DESS en Administration d'Entreprises en 1996, il démarre sa carrière chez Bown International, leader mondial de l'édition financière, en tant que chargé d'affaire. Il rejoint VDI-Group en 2000 et se consacre principalement au développement international du groupe, aux opérations ainsi qu'à l'intégration des croissances externes ; il devient Administrateur de VDI GROUP SA le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement
Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2015

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société VDI Group S.A. ;

Administrateur et Dirigeant d'ALL BATTERIES UK Limited ;

Organisme non coté

Administrateur Délégué de HELER SA.

Christian Dutel

64 ans, Français, détient directement et indirectement 1 013 276 actions à travers la société DUPARFI.

Biographie

Diplôme de l'EM Lyon en 1974, directeur commercial puis directeur général de DELTA PROTECTION de 1975 à 1998. Président de VDI Group de 1998 à 2009, il est Administrateur de VDI Group SA depuis le 19 mai 2009.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement
Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2015

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société VDI Group S.A ;

Président de la société BDR S.A.S ;

Organisme non coté

Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;

PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;

Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;

Gérant de SCI DECINES 1 ;

Gérant de SCI CORBAS 2 ;

Cogérant de SCI MSCO ;

Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;

Gérant de SCI VINGT SE ;

Président de DUCOFI SAS.

Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;

Roland Tchenio

72 ans, Français, détient 1 action de VDI GROUP

Biographie

HEC, MBA Harvard, carrière de 10 ans, de 1972 à 1982, chez Schlumberger et Chargeurs, Président Directeur Général de Toupargel Groupe de 1982 à juillet 2013, puis Président de Toupargel Groupe.

Fonction au sein du Conseil -1ère nomination - Assemblée Générale de renouvellement
Administrateur, 2009 - 2019.

Fonction principale et autres mandats au 31 décembre 2015

Sociétés du Groupe

Administrateur de la société VDI Group S.A ;

Sociétés Cotées

Président de TOUPARGEL GROUPE ;

Président du Conseil de surveillance de TOUPARGEL SAS ;

Organisme non coté

Président de SPSM SAS ;

Président de Gones et Sports SAS ;

Administrateur de APAX PARTNERS SA ;

Administrateur d'ASVEL BASKET ;

Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;

Gérant de Société Civile TT Investissements ;

Gérant de SCI MAURYLAND ;

Gérant de SARL MAURYLAND ;

Gérant de SCI Boulevard Lannes ;

Membre du Conseil de surveillance de la Fondation IDEE ;

Vice Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce

3.1.5. Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre vingt dixième anniversaire. Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3.1.6. Administrateurs indépendants

VDI GROUP SA dispose d'un administrateur indépendant, Monsieur Roland Tchenio.

L'administrateur indépendant a été choisi pour sa connaissance, sa capacité de jugement et son expérience. Celui-ci n'entretient avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middledenx énumère et que VDI GROUP SA respecte sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil ne dispose pas d'Administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité d'Entreprise assistent aux réunions du Conseil d'Administration.

3.1.7. Accès à l'information des administrateurs

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement des documentations leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations.

3.1.8. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration ne dispose pas encore d'un règlement intérieur. Il est prévu d'en mettre en place un durant l'année 2016.

3.1.9. Conseils d'Administration tenus en 2015

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2015 s'est élevé à quatre, 27 mars, 22 mai, 25 septembre et 17 décembre.

Le taux de présence aux Conseils d'Administration tenus en 2015 est de 89 %.

Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen de l'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriels et annuels) et au suivi du plan stratégique.

La séance du 23 mars 2015 a été particulièrement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, nomination et renouvellement d'administrateur, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, conventions, etc...).

3.1.10. Conventions

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2015 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

3.1.11. Intérêts des dirigeants

VDI GROUP n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant à l'exception de celles faisant l'objet de conventions réglementées et faisant l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

VDI GROUP SA et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des administrateurs communs.

Au 31 décembre 2015, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent directement ou indirectement 75,49 % du capital et 85,75 % des droits de vote.

3.2. Les comités mis en place par le Conseil d'Administration

3.2.1. Comité d'Audit, comité des rémunérations et comité de sélection et de nomination

Compte tenu de la taille de la société VDI GROUP SA, de son actionnariat majoritaire et familiale et compte tenu de l'organisation propre au Conseil d'Administration, il n'a pas été mis en place de comité d'Audit, de comité des rémunérations ni de comité de sélection et de nomination au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil traite directement les missions généralement dévolues à ces comités.

3.2.2. Comité De Direction

Au cœur du dispositif de gouvernance de VDI GROUP SA, il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe. Il se réunit tous les mois.

Le comité de direction réunit :

- la Direction Commerciale Battery Division avec M. Thierry Bouvat qui supervise les managers commerciaux de chaque pays ainsi que les managers des différentes marques du groupe, M. Bouvat supervise également les fonctions achat et marketing du groupe,
- la Direction Commerciale Health and Safety Division avec M. Bernard Bellon qui supervise les managers commerciaux des marques Health and Safety Division du groupe,
- la Direction de la Supply Chain, du transport et de la logistique, de la Qualité Sécurité Environnement et du développement international avec M. Damien Buffelard qui supervise le responsable Supply Chain et la responsable Qualité Sécurité Environnement,
- la Direction Financière avec Mme. Corinne Escot-Pionin qui supervise le processus finance et contrôle interne du Groupe,

M. David Buffelard assure la présidence du comité de direction, il supervise également la direction des ressources humaines ainsi que la direction informatique.

Ce comité opérationnel se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axe d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux.

3.3. Rémunération des mandataires sociaux, administrateurs et autres dirigeants

3.3.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux

Dirigeants	Fonctions	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
David BUFFELARD	Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	15 540	155 550

3.3.2. Jetons de présence

Néant

3.3.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

3.3.4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

3.3.5. Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

3.3.6. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

3.3.7. Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas d'indemnités de départ.

Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

4. LA DEMARCHE RSE CHEZ VDI GROUP

Édito

VDI GROUP est aujourd'hui le leader de l'énergie autonome en France avec une volonté de croissance pour devenir le leader européen.

Fort de ses 300 collaborateurs basés en France, en Europe mais aussi en Asie et en Tunisie sur une trentaine de sites et œuvrant pour la satisfaction de plus de 200 000 clients, VDI GROUP à travers sa démarche RSE entreprise depuis plusieurs années, cherche à développer une relation professionnelle durable avec ses collaborateurs, à développer son ancrage local et à maîtriser son impact environnemental.

En 2012, VDI GROUP a signé le «Pacte Mondial des Nations Unies» initiant ainsi son engagement en qualité d'entreprise responsable et première étape dans la mise en place d'une démarche de développement durable. Convaincus qu'il s'agit d'un facteur de croissance et de pérennité pour l'entreprise, dans la lignée de notre engagement nous avons déployé cette démarche.

Les actions et engagements de VDI GROUP en la matière viennent de la conviction que la performance économique et financière ne sera durable que par une attention renforcée aux enjeux extra financiers. La mise en place d'une organisation optimale est nécessaire pour que VDI GROUP puisse accélérer son développement. Et puisqu'il n'y a pas de développement possible sans les hommes et les femmes, puisque le management devient de plus en plus important dans des sociétés qui grandissent et se complexifient et puisque chez VDI GROUP, les sites sont nombreux et la culture des équipes différente, il est important de continuer à améliorer notre niveau de qualité et notre rentabilité en conservant les valeurs qui font le succès de VDI GROUP comme la réactivité, le respect et la diversité des individus, l'ambition et l'envie d'entreprendre, la créativité et la volonté de faire grandir les collaborateurs et les collaboratrices.

VDI GROUP entame une nouvelle étape pour 2016 : structurer la démarche RSE en passant d'une logique d'actions à une démarche intégrée (politique, objectifs, actions et indicateurs).

A travers son projet stratégique, le Groupe est engagé pour ses clients mais aussi pour ses collaborateurs, pour la société civile, avec ses fournisseurs et pour l'environnement.

David Buffelard
Président Directeur Général



N°3 parmi les sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 M€
Classé 74^{ème} parmi 230 sociétés au classement général

L'indice Gaïa index, mis en place par IDMidcaps et Ethifinance, avec le soutien de la Société Française des Analystes Financiers et Middlednext, mesure l'engagement des valeurs moyennes en termes de gouvernance, de risques environnementaux et sociétaux.

4.1. Responsabilité environnementale

Le respect de l'environnement constitue un enjeu essentiel pour VDI GROUP. Ce principe s'applique à toutes les filiales du Groupe et à l'ensemble du cycle de vie de ses produits allant de leur acquisition à leur fin de vie. Les batteries distribuées par le Groupe produisent de l'énergie électrique sans engendrer la moindre émission pendant leur utilisation. D'autre part, les impacts des produits lors des autres phases de leur cycle de vie, en particulier le recyclage, sont dûment analysés aux fins de leur réduction.

4.1.1. Politique Générale en matière environnementale

Depuis de nombreuses années, la conformité réglementaire et la réduction des impacts environnementaux de l'activité du Groupe sont au cœur des valeurs de VDI GROUP. Afin de mettre en œuvre cette politique, le groupe a nommé une responsable QSE, chargée, entre autre, de contrôler et de minimiser l'impact environnemental de ses activités et produits tout au long de leur cycle de vie et de sensibiliser et informer les salariés aux problématiques environnementales (gestion des déchets et particulièrement le tri ou le recyclage, économie d'énergie, etc.).

4.1.2. Conformité avec les lois et réglementations

Dans tous les pays où VDI Group exploite un site de production, celui-ci opère dans le cadre technique et juridique d'un « permis d'exploiter » qui encadre strictement les opérations industrielles et commerciales avec l'objectif d'en minimiser les impacts. Sont notamment visés la manipulation, le stockage et les émissions des substances dangereuses, ainsi que la gestion des déchets générés.

4.1.3. Certification ISO 14001

Le Groupe poursuit une politique de certification des systèmes de management environnemental de ses principaux sites :

4 Sites certifiés ISO 14001	Date de 1 ^{ère} certification
VDI Group – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2011
VDI Group – Logistique – Corbas - France	2011
VDI Group – Battery Division – St Egrève - France	2011
Allbatteries UK – Angleterre	2011

4.1.4. Objectifs environnementaux assignés à nos filiales étrangères

Le Groupe ne fait pas de distinction entre ses sites et a pour objectif de déployer au sein de tous les sites la même politique de conformité réglementaire, de réduction des impacts environnementaux et de partage des bonnes pratiques.

4.1.5. Détail des indicateurs de performance environnementale

Pollution et gestion des déchets

Les activités directes de VDI GROUP ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.). Seuls les produits qui sont distribués par VDI Group peuvent avoir un impact environnemental lors de leur fin de vie pour cette raison VDI GROUP a mis en place une politique de gestion des déchets formalisées par des points de collecte et des partenariats avec les éco-organismes.

Eco-organismes et points de collecte

De part ses activités et via ses clients, VDI Group contribue à la production de déchets dangereux pour l'environnement, tels que les piles, les batteries et divers types de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Conscient de cet aspect environnemental, VDI Group propose à ses clients des solutions de collecte adaptées.

VDI Group a choisi d'adhérer à des Eco-organismes agréés afin d'assurer une gestion optimale des déchets produits par ses clients, tout en répondant aux exigences légales en matière de collecte et de recyclage.

Ces éco-organismes sont les suivants :

- Srelec pour la récupération des piles et accumulateurs
- Recylex pour la récupération des batteries au plomb

- Eco Emballages pour les emballages
- Et pour les autres pays : Valpak (Royaume-Uni), Ocorecell IFA (Allemagne), Ecor'it (Italie), Ecolpilas (Espagne), Corepile et ATBR (Réunion), Bebat (Belgique)

Plus de 122 tonnes de déchets de nos clients ont été collectés par nos partenaires en 2014 et 112 tonnes en 2015 sur plus de 500 sites.

Focus sur les filières de déchets (en place au niveau de l'entrepôt logistique)

Afin d'assurer des conditions de stockage sécuritaires et adaptées pour chaque typologie de déchets, les filières de tri ont été revisitées et réorganisées en 2014.

	Année 2015
Déchets piles et batteries	80 tonnes
Déchets batteries plomb	32 tonnes
Déchets chimiques	0,785 tonnes
DEEE	1.67 tonne
Papiers / Cartons	43.92 tonnes
Plastiques	6.3 tonnes

De plus, les consignes de sécurité en termes de manipulation et d'entreposage des déchets ont été renforcées et le personnel sensibilisé.

Utilisation durable des ressources

VDI GROUP n'exerce pas d'activité de production industrielle. Son utilisation de ressources se limite donc aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

Consommation de matières premières

Les principales matières premières que la société consomme sont les calages de conditionnement et le papier (imprimantes, photocopieurs, supports de marketing).

Calage et conditionnement

Nos équipes recherchent continuellement des solutions afin de réduire l'impact environnemental des dispositifs d'emballage et de calage, tout en assurant une protection optimale des produits lors de leur transport.

Dans ce cadre, des techniques d'emballage respectueuses de l'environnement ont été expérimentées depuis 2013 et notamment le système de calage en papier froissé 100% recyclé et labellisé « Blaue Angel ».

Cette méthode d'emballage éco-responsable assure un maintien et une protection satisfaisante des produits, et le papier est facilement recyclable par le client.

Papier

Depuis 2013, la consommation de ramettes papier est suivie à l'aide d'indicateurs pour les quatre sites entrant dans le périmètre de la certification environnementale. Depuis plusieurs années nos catalogues produits sont édités exclusivement sous format dématérialisé et non plus sous format papier.

Le nombre de ramettes de papier utilisées en 2014 s'est élevé à 2286 (périmètre 4 sites ISO 14 001) et 2430 en 2015.

Des actions de réduction de ces consommations sont en place : telles que la limitation des impressions avec un nombre réduit d'imprimantes sur les différents sites, l'impression en recto-verso ou l'utilisation des papiers en brouillon.

Le personnel est également sensibilisé sur le sujet et par la politique « 0 papier » vers laquelle le groupe souhaite tendre.

Consommation d'énergie

La consommation directe d'énergie de VDI GROUP est celle de ses bâtiments pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'éclairage et les équipements de bureautique.

En 2015, la consommation d'électricité sur nos 3 principaux sites français s'est élevée à 396 415 kWh contre 363 816 kWh en 2014.

Changement climatique : rejets de gaz à effet de serre

L'impact de VDI GROUP concerne les 4 principaux postes d'émissions suivants :

- consommation énergétique du bâtiment
- fuites de gaz frigorigènes de la climatisation
- achat de papiers
- déplacements professionnels et déplacements domicile-travail

VDI GROUP n'a pas mesuré l'impact de ces postes sur les émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, depuis sa création, VDI GROUP a organisé son activité commerciale autour de la télévente ce qui lui permet de limiter les déplacements professionnels de ses salariés.

Conscient que les ressources s'épuiseront un jour, VDI Group apporte aussi une réflexion particulière concernant ses projets d'aménagement ou de réaménagement des locaux et d'implication du personnel à être plus respectueux de l'environnement.

Protection de la biodiversité

VDI GROUP ne possède pas de sites situés dans les aires protégées ou en zones riches en biodiversité.

4.2. Responsabilité Sociale

4.2.1. Evolution des ressources humaines

Effectif

L'effectif total du Groupe est de 299 salariés.

Répartition des salariés par zones géographiques au 31/12/2015 :

	Effectif
France	193
Europe	48
Monde	58
Total	299

Répartition des salariés par homme/femme au 31/12/2015 :

	Hommes	Femmes
France	112	81
Europe	30	18
Monde	4	54
Total	146	153

Répartition des salariés par tranches d'âges au 31/12/2015 :

Tranche d'âge	Effectif
Moins de 25 ans	24
26-35 ans	125
36-45 ans	83
46-55 ans	51
Plus de 55 ans	16
Total	299

Répartition des salariés par ancienneté au 31/12/2015 :

Tranche d'ancienneté	Effectif
Moins de 3 ans	109
3-6 ans	94
7-10 ans	53
11-15 ans	24
Plus de 15 ans	19
Total	299

Taux de rotation du personnel

La population, jeune, dynamique de la société entraîne un turnover classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente, essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités.

Turnover (Périmètre Monde)	
France	23%
Angleterre	27%
Espagne	35%
Allemagne	0%
Tunisie	28%
Italie	0%
Chine	20%
Belgique	0%
Taux global	25%

Le taux de rotation du personnel est calculé de la manière suivante : (entrées + sorties)/2 rapporté à l'effectif à la fin de l'exercice précédent.

Rémunération

VDI GROUP a la conviction qu'une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs renforce l'engagement et l'implication de ses équipes.

Les dispositifs de rémunérations et d'avantages, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. Ils s'appuient notamment sur la réalisation d'études des rémunérations par fonction et par zone géographique et se font dans une logique de maîtrise de la masse salariale.

Le positionnement en termes de rémunération est analysé afin de contrôler sa cohérence avec chaque paramètre local, tel que le droit social, la situation économique, le marché du travail et la concurrence.

Le détail des charges salariales et sociales de personnel est le suivant pour l'année 2015 :

Charges de personnel	31/12/2015
Rémunération du personnel	7 500 438
Charges sociales	2 603 119
Total	10 103 557

Un cycle de revue de la rémunération est mené chaque année au travers des entretiens individuels. Des entretiens annuels de progression sont aussi réalisés dans les filiales étrangères. Cette revue est individualisée pour la catégorie des cadres, en fonction de critères de performance. Pour les autres catégories de salariés, elle le sera sur une base de grille de salaire.

VDI GROUP participe également, selon les lois et les usages de chaque pays, à la prise en charge des frais de santé et des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires aux salariés.

4.2.2. Organisation du travail

Organisation du temps de travail pour l'année civile 2015

En France, le travail de la société est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 35 heures hebdomadaires (avec ou sans cycle). Toutes les nouvelles embauches se font systématiquement sur des plannings de 35 heures hebdomadaires maximum.

Sur le site de Corbas, les équipes fonctionnent en 2x8 ou en journée, avec une adaptation des rythmes horaires en fonction des impératifs de l'activité, mais également des souhaits des salariés.

Sur les sites de Champagne au Mont d'Or et de St Egrève, le rythme du travail est réparti en journée ou au forfait pour les cadres, des horaires décalés en cycle sont instaurés pour le service de la relation client ; le personnel des boutiques en France est également soumis à ce type d'horaires.

Au sein des filiales étrangères de VDI GROUP aucun collaborateur ne travaille en équipe, ni en horaires alternés.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre d'heures d'absence et le nombre d'heures théoriques de présence.

Le taux moyen d'absentéisme sur l'année 2015 pour l'ensemble des salariés du groupe s'est élevé à 3.97%.

4.2.3. Relation sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les réunions avec les instances représentatives du personnel sont tenues régulièrement et dans les délais légaux qui s'imposent. Les élus sont informés et consultés sur les thématiques légales et dans les délais légaux.

Des réunions avec le Comité d'Entreprises de VDI Group, ainsi que des réunions avec les délégués du personnel sont tenues chaque mois dans le cadre de la négociation collective et du dialogue social. Leur objectif vise à améliorer les conditions de travail du personnel, afin que chaque collaborateur se sente représenté et que les besoins du personnel nécessaires à l'efficacité et au bien-être soient respectés.

Ces représentants du personnel sont aussi invités à participer aux Conseils d'Administration du Groupe qui se tiennent chaque trimestre.

Les filiales étrangères ne disposent pas de représentant du personnel néanmoins la politique de management participatif qui s'applique à l'ensemble du groupe permet aux salariés de ces filiales de faire entendre leur point de vue.

Communication interne de proximité

Pour favoriser les échanges, la bonne compréhension des enjeux et de la stratégie du Groupe, VDI GROUP déploie un dispositif de communication interne proche des équipes.

Premier outil de communication à l'arrivée d'un collaborateur : **le livret de bienvenue**. Conçu pour accompagner chaque nouvel arrivant dans son parcours au sein de l'entreprise, il contient toutes les informations sociales utiles au quotidien, explique l'organisation de l'entreprise, présente ses métiers, sa culture et ses valeurs.

Le VDI Group News, **journal interne** édité tous les 2 mois, est distribué à l'ensemble des collaborateurs. Il est également traduit en plusieurs langues et envoyés aux salariés des filiales étrangères. Il véhicule la stratégie du Groupe, se veut le reflet du terrain avec des interviews de collaborateurs. Il permet de fédérer les équipes autour des projets du groupe.

Plusieurs supports de communication interne complémentaires participent à une communication de proximité avec les collaborateurs (repas partagés, soirée annuelle, rencontres sportives, ...).

Enfin, pour aller à la rencontre de ses collaborateurs répartis sur une trentaine de sites et favoriser les échanges avec le Comité de Direction, VDI GROUP les réunit chaque année avec trois objectifs essentiels : faire le point sur l'année écoulée et présenter les perspectives de celle à venir, fédérer les équipes autour du projet d'entreprise, et valoriser le travail de chacun. En 2015, le séminaire annuel a réuni une quarantaine de responsables du Groupe à Lisbonne.

4.2.4. Santé et Sécurité des hommes au travail

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction souhaite continuer à améliorer les conditions de travail et maintenir ses actions pour diminuer la pénibilité au travail. Des formations, actions et groupes de travail sont en place afin d'améliorer les conditions de travail.

Le responsable Qualité-Sécurité-Environnement suit un plan d'actions couvrant les principaux sites du Groupe et visant les principaux enjeux en matière de sécurité : pénibilité, formation à la sécurité, prévention des expositions et des risques, etc.

Conformément au code du travail, des sauveteurs secouristes du travail ont été nommés et formés pour pouvoir assurer la sécurité des collaborateurs. Ils sont 6 sur le site de Corbas et 3 sur le site de St Egrève. Ces collaborateurs suivent régulièrement des formations pour le maintien et l'actualisation de leurs compétences.

Accidents du travail

Les données concernant les accidents du travail sur l'année 2015, sont les suivantes :

Accident de travail (Périmètre France)	
Nombre Accident de Travail (avec arrêt)	7
Taux fréquence (avec arrêt)	24.04
Taux de Gravité	1.12

4.2.5. Formation

VDI Group porte une attention particulière à la formation de ses collaborateurs. Ceux-ci ont donc bénéficié en 2015 de formation leur permettant d'accroître leurs compétences dans leur travail au quotidien. Ces formations portaient sur des thèmes comme la sécurité, les techniques de ventes, le management ou encore le développement de compétences spécifiques (logiciels informatiques, ...etc).

Formations (périmètre France)	
Nombre d'heures de formations	1 600
Nombre de personnes formées (A)	101
Effectif France (B)	193
Taux de personnes formées (A) / (B)	52%

4.2.6. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe applique une politique stricte d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe porte une attention particulière à l'emploi des personnes handicapées aussi bien dans les sociétés françaises que dans les filiales étrangères.

En France, le taux d'atteinte des seuils réglementés pour les travailleurs présentant un handicap est ainsi de 100%.

La société entretient par ailleurs des relations avec les AGEPHIP, dans le cadre de plans de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Politique de lutte contre les discriminations

La société applique un principe de non-discrimination dans le cadre des recrutements, des évolutions professionnelles, et dans notre politique de rémunération.

Ces mêmes dispositions s'appliquent au sein des filiales étrangères.

4.3. Engagement Sociétaux en faveur du développement durable

4.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe emploie au total 299 personnes, réparties en France entre le siège (Champagne au Mont d'Or, 69), le service commercial (St Egrève, 38), la plateforme logistique (Corbas, 69) et les boutiques (Paris, région lyonnaise, sud de la France) et à l'étranger en Allemagne, Angleterre, Belgique, Chine, Espagne, Italie et Tunisie.

Ces emplois constituent notre contribution directe à l'emploi local, à laquelle s'ajoutent les retombées indirectes en matière d'emplois et d'activité économique chez nos prestataires et fournisseurs.

4.3.2. Partenariat et mécénat

VDI GROUP a un rôle actif auprès des communautés locales, soutenant ou participant à différentes initiatives sociales, environnementales et humanitaires.

Au cours de l'année 2015, des donations financières et de marchandises ont été effectuées à des organisations d'intérêt public.

Le groupe a aussi noué un partenariat avec l'école de commerce EM Lyon en 2015, cela se traduit par l'accueil en stage d'étudiants.

4.3.3. Relation fournisseur

VDI GROUP veille à mettre en œuvre une politique d'achats responsable et à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe. Le processus de choix des fournisseurs repose sur un support d'évaluation qui intègre des critères environnementaux comme la localisation géographique du fournisseur ou encore le mode de transport utilisé avec ce fournisseur.

4.3.4. Engagement du groupe sur les droits de l'Homme, l'organisation internationale du travail (OIT) et l'adhésion au pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies



Global Compact : à travers son adhésion, depuis 2012 au Global Compact des Nations-Unies, VDI Group SA s'engage à soutenir et promouvoir, au sein de sa sphère d'influence, les 10 principes universels du Global Compact touchant les droits de l'Homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Plus d'informations : www.unglobalcompact.org

Droits de l'homme

1 : VDI GROUP promeut et respecte la protection des droits de l'homme internationalement reconnus ;

2 : VDI GROUP s'assure de ne pas être complice de violations des droits de l'homme.

Travail

3 : VDI GROUP respecte la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

4 : VDI GROUP respecte le principe de l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5 : VDI GROUP respecte le principe de l'abolition effective du travail des enfants ;

6 : VDI GROUP respecte le principe de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7 : VDI GROUP applique l'approche de précaution face aux problèmes environnementaux ;
 8 : VDI GROUP prend des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
 9 : VDI GROUP encourage le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10 : VDI GROUP s'oppose à la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la subornation.

Ces principes directeurs internes reposent sur le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations unies contre la subornation.

4.4. Durabilité Economique et Transparence Financière

4.4.1. Gouvernance d'entreprises

La gouvernance de la société repose sur le conseil d'administration ainsi que sur l'équipe dirigeante ; chaque membre a une connaissance de la société et de son activité ce qui permet d'envisager l'avenir du Groupe sereinement.

4.4.2. Durabilité économique

VDI Group est soucieux de ses équilibres financiers : son endettement est limité, et sa rentabilité permanente (la société n'a jamais été en perte).

VDI Group veille à se positionner sur de nouveaux marchés mais aussi à se développer en Europe pour pouvoir permettre à ses ventes d'afficher une croissance régulière.

4.4.3. Transparence financière

Une communication régulière et transparente est mise en place avec l'ensemble des partenaires via des communications trimestrielles sur les facturations ; des communications semestrielle et annuelles sur les comptes et 2 réunions annuelles de présentation des comptes à Paris et Lyon.

4.5. Qualité et satisfaction Client

4.5.1. Certification ISO 9001

Depuis 2005, le Groupe poursuit une politique de certification de management de la qualité avec une forte orientation client et une volonté d'amélioration continue.

Les sites suivants sont certifiés ISO 9001 :

7 Sites certifiés ISO 9001	Date de certification
VDI Group – Siège Social – Champagne au Mont d'Or - France	2005
VDI Group – Logistique – Corbas - France	2005
VDI Group – Battery Division – St Egrève - France	2005
VDI Group – Battery Division – Croix - France	2014
GM Equipement – Health and Safety Division – Vannes – France	2005
Allbatteries UK – Battery Division – Solihull - Angleterre	2005
VDI Tunisie – Battery Division – La Manouba – Tunisie	2005

4.5.2. Démarche Qualité

Parallèlement à la certification ISO 9001, VDI GROUP s'attache à offrir un service de qualité à ses clients : la réactivité et le respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité. VDI GROUP a également défini et déployé une démarche qualité applicable à l'ensemble de ses clients dont l'objectif est de garantir la satisfaction des clients. La démarche qualité de VDI GROUP repose, sur les composants suivants :

Une organisation

Un responsable qualité anime le déploiement de la démarche, les processus associés et assiste les collaborateurs ; il est responsable de la démarche qualité du groupe, de son évaluation permanente et de son amélioration.

Un réseau de correspondants qualité pour l'identification et le suivi des risques/alertes client.

Le responsable qualité rapporte directement au Comité de direction du groupe.

Des actions de formation et de sensibilisation

Dès leur arrivée au sein de VDI GROUP, les collaborateurs sont sensibilisés à la démarche qualité du groupe. Cette première sensibilisation est complétée par des sessions de formation au fur et à mesure de leur progression dans l'entreprise et des besoins identifiés.

Des ressources

Les collaborateurs disposent d'outils, de recueils de procédures, de documents-types, qui favorisent la maîtrise de la qualité des prestations dont ils ont la charge et leur apportent des réponses opérationnelles lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés.

Un processus de détection et de gestion des risques qualité

Ce processus implique l'ensemble du management et est intégré au sein même du dispositif de pilotage du groupe.

Des indicateurs mensuels des non qualités clients permettent de mesurer l'efficacité de la démarche.

5. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

5.1. Bilan Consolidé

5.1.1. Actif

ACTIF	Réf. Note	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
Actif immobilisé			
Ecart d'acquisition	5.5.7	1 126 416	1 451 920
Immobilisations incorporelles	5.5.9 – 5.5.18	1 686 686	1 562 436
Immobilisations corporelles	5.5.10 – 5.5.19	1 251 931	1 257 814
Immobilisations financières	5.5.4 – 5.5.11 – 5.5.20 – 5.5.23	207 320	219 965
Actif circulant			
Stocks	5.5.12 – 5.5.21 – 5.5.23	9 310 824	8 135 781
Avances et acomptes versés		449 325	515 552
Clients et comptes rattachés	5.5.13 – 5.5.22 – 5.5.23	6 912 133	7 227 309
Autres créances et comptes de régularisation	5.5.24	1 853 048	1 809 069
Disponibilités	5.5.14 – 5.5.25	2 595 317	4 068 116
TOTAL ACTIF		25 393 000	26 247 962

5.1.2. Passif et capitaux propres

PASSIF	Réf. Note	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
Capitaux propres part du groupe			
Capital	5.5.26	2 973 750	2 973 750
Réserves consolidés	5.5.3	7 868 929	8 829 523
Ecart de conversion	5.5.8	-26 079	-61 594
Résultat consolidé	5.5.27	1 497 897	383 720
Capitaux propres		12 314 497	12 125 399
Provisions pour risques et charges	5.5.23 – 5.5.28	55 018	117 204
Dettes			
Emprunts et dettes financières	5.5.29	2 969 690	3 468 234
Fournisseurs et comptes rattachés		6 283 477	6 812 020
Autres dettes et comptes de régularisation	5.5.15 – 5.5.30	3 770 318	3 725 105
TOTAL PASSIF		25 393 000	26 247 962

5.2. Compte de résultat Consolidé

Compte de résultat

	Réf. Note	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	5.5.32	54 127 759	56 008 849
Autres produits d'exploitation	5.5.34	563 957	832 447
Achats consommés		29 453 239	28 575 587
Charges de personnel	5.5.33	10 103 557	11 116 441
Autres charges d'exploitation		10 470 843	11 562 120
Impôts et taxes		849 570	1 036 284
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5.34	517 587	571 704
Résultat d'exploitation	5.5.35	3 296 920	3 979 160
Charges et produits financiers	5.5.36	-507 686	-14 326
Résultat courant		2 789 234	3 964 834
Charges et produits exceptionnels	5.5.37	-316 742	-1 585 004
Participation		0	0
Impôts sur les résultats	5.5.38	616 676	1 032 306
Impôts différés sociaux	5.5.16 – 5.5.38	32 415	347 993
Résultat net		1 823 401	999 531
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	5.5.7	-325 504	-615 811
Résultat net consolidé		1 497 897	383 720
Résultat par action		0,31	0,08

5.3. Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	1 497 897	383 720
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	707 203	971 406
- Provisions IDR	-62 186	-210 204
- Variation des impôts différés	32 415	347 993
- VNC des immobilisations cédées	25 926	16 543
- Autres charges et produits	-12 930	-29 863
- Retraitements différences de change	141 697	24 481
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts		1 528 134
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 330 022	3 032 210
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 361 599	-751 459
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>968 423</i>	<i>2 280 751</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-560 911	-806 289
Cessions d'immobilisations	28 711	7 101
Acquisitions d'actions propres	-197 492	-332 699
Cessions d'actions propres	167 815	347 916
Variation du périmètre		4 833 088
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>-561 877</i>	<i>4 049 117</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	-1 444 969	-1 442 747
Emissions d'emprunts		410 000
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-239 359	-201 964
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>-1 684 328</i>	<i>-1 234 711</i>
Incidence des variations des cours de devises	55 820	25 078
Variation de trésorerie	-1 221 962	5 120 235
Trésorerie d'ouverture	1 643 001	-2 080 772
Ajustement trésorerie d'ouverture liée aux variations de périmètre		-1 396 462
Trésorerie de clôture	421 039	1 643 001
Variation de trésorerie nette	-1 221 962	5 120 235

5.4. Tableau des soldes intermédiaires de gestion

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDES				
	31/12/2015	en % du C.A.	31/12/2014	en % du C.A.
Chiffre d'affaires	54 127 759	100,0%	56 008 849	100,0%
Consommation	29 453 239	54,4%	28 575 587	51,0%
MARGE BRUTE	24 674 520	45,6%	27 433 262	49,0%
+ Autres produits d'exploitation	293 120	0,5%	291 425	0,5%
- Autres achats et charges externes	10 470 843	19,3%	11 562 120	20,6%
VALEUR AJOUTEE	14 496 797	26,8%	16 162 567	28,9%
- Impôts et taxes	849 570	1,6%	1 036 284	1,9%
- Salaires, traitements, charges...	10 103 557	18,7%	11 116 441	19,8%
+ Subventions	402	0,0%	4 066	0,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	3 544 072	6,5%	4 013 908	7,2%
- Dotation aux amortissements et provisions	517 587	1,0%	571 704	1,0%
+ Reprises sur amortissements et provisions	270 435	0,5%	536 956	1,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	3 296 920	6,1%	3 979 160	7,1%
+/- Charges et produits financiers	-507 686	-0,9%	-14 326	-0,0%
RESULTAT COURANT	2 789 234	5,2%	3 964 834	7,1%
+/- Résultat exceptionnel	-316 742	-0,6%	-1 585 004	-2,8%
- Participation des salariés	0	-0,0%	0	-0,0%
- Impôt sur les sociétés	-616 676	-1,1%	-1 032 306	-1,9%
+/- Impôts différés sociaux	-32 415	-0,1%	-347 993	-0,6%
RESULTAT NET	1 823 401	3,4%	995 531	1,8%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-325 504	-0,6%	-615 811	-1,1%
RESULTAT NET CONSOLIDE	1 497 897	2,8%	383 720	0,7%

5.5. NOTES ANNEXES

5.5.1. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
VDI GROUP 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 409 101 706	100,00	Globale
ALL BATTERIES Unit 20 – Monkspath Business Park Highlands Road SOLIHULL B90 4NZ	Anglaise	2045875 ENGLAND AND WALES	100,00	Globale
VDI BELGIUM Chaussée d'Alseberg, 384 1180 BRUXELLES	Belge	BE 0886438953	100,00	Globale
PRORISK 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 495 103 285	100,00	Globale
VDI CHINA 601 Prince's Building, Chater Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100,00	Globale
VDI ESPANA Torre Inbisa, Plaza Europa 9-11 planta 21-D 08908 L'HOSPITALET DE LLOBREGAT	Espagnole	B 65279432	100,00	Globale
VDI DEUTSCHLAND Weyerstrasse 79 - 83 50676 COLOGNE	Allemande	HRB 70266	100,00	Globale
VDI TUNISIE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24159072010	100,00	Globale
VDI TUNISIE HSD 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24215412011	100,00	Globale
SIPB TUNISIE 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 26212702015	100,00	Globale
VDI ITALIA Via Feno N3 20123 MILAN	Italienne	CF 08252380962	100,00	Globale
GM EQUIPEMENT 11 C, rue des Aulnes 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Française	LYON 793 705 252	100,00	Globale

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de:

- la société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP, non consolidée (plus d'activité depuis le 31/03/2000);
- la société SPTL, non consolidée (participation non significative).

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

L'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôture leur exercice social le 31 décembre.

La société POWER TRADE TUNISIE a été liquidée durant l'année 2015.

La société SIPB Tunisie a été créée le 6 novembre 2015.

Toutes les filiales de la société VDI GROUP étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun intérêt minoritaire à la clôture de l'exercice 2015.

5.5.2. Faits caractéristiques

Le régime d'intégration fiscale mis en place au 1er janvier 2007 s'est poursuivi sur l'exercice 2015.

Le périmètre de cette intégration fiscale au 31/12/2015 est constitué par la société VDI GROUP et par ses filiales PRORISK et GM EQUIPEMENT.

L'économie d'impôt réalisée sur 2015 au titre de cette intégration fiscale s'élève à 8 188 €. Cette somme s'affecte en totalité à VDI GROUP.

Les sociétés DISTRIBUTION DE PRODUITS D'HYGIENE et D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE ainsi que le fonds de commerce DHI Belgique ont été cédées en date du 31 octobre 2014. Ces sociétés avaient été consolidées sur l'exercice 2014 pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 octobre 2014.

5.5.3. Dividendes

Le 29 mai 2015, la société VDI GROUP a procédé au versement de dividendes à ses actionnaires pour un montant de 1 462 500 €, diminué de 17 531 € au titre du paiement des dividendes sur actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et du contrat de rachat d'actions, soit un montant net 1 444 969€.

5.5.4. Actions propres

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, VDI GROUP a mis 50 000 € et 13 387 titres à la disposition de ce prestataire de services d'investissement afin de lui permettre d'exercer son activité.

Dans le cadre du contrat de rachat d'actions également mis en place auprès du même prestataire de services, VDI GROUP lui a fait apport de 240 000 € pour financer ce programme.

		31/12/2014	Mouvements 2015		31/12/2015
			Achats	Ventes	
Contrat liquidité	de Nombre titres	3 128	33 103	28 420	7 811
	de Montant	17 510	197 492	168 545	46 457
Contrat de rachat	de Nombre titres	54 613	0	0	54 613
	de Montant	220 137	0	0	220 137
Total	de Nombre titres	57 741	33 103	28 420	62 424
	de Montant	237 647	197 492	168 545	266 594

5.5.5. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02, au règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2014-03.

VDI GROUP étant cotée sur le marché régulé ALTERNEXT, le groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par VDI GROUP.

5.5.6. Permanence des méthodes

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

5.5.7. Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition, qui est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction des perspectives de rentabilité de l'acquisition, soit 20 ans.

Les sociétés 1000 et une Piles et GM Equipement acquises respectivement sur 1999 et 2000 ont fait l'objet de fusion absorption par VDI GROUP sur 2000 et 2001. Les traités de fusion portant sur ces 2 opérations ont fait ressortir la valorisation de fonds de commerce pour un montant de 3 045 555 €. Les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

- ALL BATTERIES:	1 808 264 €
- VDI CHINA:	2 831 €
- MICROBATT:	173 370 €

Montant net au 31/12/2013	Variation périmètre	Amortissements 2014	Montant net au 31/12/2014	Amortissements 2015	Montant net au 31/12/2015
6 548 777	-4 481 046	615 811	1 451 920	325 504	1 126 416

5.5.8. Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2015	Taux moyen 2014	Taux de clôture au 31/12/2015	Taux de clôture au 31/12/2014
GBP	0,72419	0,8031	0,7339	0,7789
TND	2,17484	2,24740	2,2085	2,26000
HKD	8.56221	10,2465	8.4376	9,4170
CNY	6.94708	8,15428	7,0608	7,53580

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

5.5.9. Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie.

Logiciels: Linéaire 5 ans

5.5.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Matériels et installations techniques:	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements:	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique:	Linéaire	3 ans
Mobilier:	Linéaire	4 à 10 ans

5.5.11. Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

5.5.12. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

5.5.13. Clients et autres Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5.5.14. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

5.5.15. Produits constatés d'avance

Suite à la cession des activités DHI et DPH au 31/10/2014, les ventes comptabilisées à la commande mais livrées aux clients de manière échelonnée dans le temps, ne sont plus significatives.

Les retraitements comptables en matière de produits constatés d'avance n'ont donc plus lieu d'être.

Sur le premier semestre 2015, la remise à zéro des reliquats de produits constatés d'avance a généré un produit de 63 813 €.

5.5.16. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2015 est de 33,33 % pour les sociétés de nationalité française. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes pour les sociétés de nationalité étrangère.

Au titre de l'exercice 2015, les retraitements effectués ont donné lieu à la constatation d'une reprise d'impôt différé actif de 32 415 € et le total des impôts différés figure à l'actif du bilan pour un montant de 51 615 €.

5.5.17. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel au sein du groupe VDI.

Depuis l'exercice 2014, la provision en matière d'engagement de retraite est calculée à partir des paramètres taux de turn over et taux d'augmentation salariale réels du groupe VDI, alors qu'elle était précédemment calculée à partir de paramètres standard français.

Depuis 2015 ; la provision en matière d'engagement de retraite a été affinée afin de prendre en compte les droits acquis en fonction du nombre d'année de présence pour chaque salarié alors que précédemment le maximum légal était appliqué dans tous les cas.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 2,2% (idem en 2014)
- taux de rotation du personnel:

Turn over par tranche d' âge	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	16,7%	22,4%
31 à 40 ans	13,0%	20,8%
41 à 50 ans	7,5%	18,8%
51 à 67 ans	19,1%	18,3%

- âge conventionnel de départ: 67 ans

- droits acquis:

- cadres :

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres

- 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires: cadres 2,66% - non cadres-3,10% contre 3,47% en 2014 pour les cadres et 1,34% en 2014 pour les non cadres.

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

5.6. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

5.6.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2015	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	5 030 019	1 264 316	967 413	7 261 748
Variation de périmètre				
Variation		(26 099)	271 439	245 340
Ecart de change			5 396	5 396
Solde à la clôture	5 030 019	1 238 217	1 244 248	7 512 484

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2015	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	3 578 099	9 750	659 543	4 247 392
Variation de périmètre				
Variation	325 504	6 000	116 120	447 624
Ecart de change			4 366	4 366
Solde à la clôture	3 903 603	15 750	780 029	4 699 382

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2015	Ecarts d'acquisition	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde à l'ouverture	1 451 920	1 254 566	307 870	3 014 356
Variation de périmètre				
Variation	(325 504)	(32 099)	155 319	(202 284)
Ecart de change			1 030	1 030
Solde à la clôture	1 126 416	1 222 467	464 219	2 813 102

5.6.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2015	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	2 999 133
Variation de périmètre	(758)
Variation	196 790
Ecart de change	16 281
Solde à la clôture	3 211 446

Amortissements

Exercice clos le 31.12.2015	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 741 319
Variation de périmètre	(758)
Variation	208 193
Ecart de change	10 761
Solde à la clôture	1 959 515

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2015	Immobilisations corporelles
Solde à l'ouverture	1 257 814
Variation de périmètre	
Variation	(11 403)
Ecart de change	5 520
Solde à la clôture	1 251 931

5.6.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes

Exercice clos le 31.12.2015	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	36 010	26 095	219 965	282 070
Reclassement				
Variation de périmètre				
Augmentation			15 371	15 371
Diminution			(28 704)	(28 704)
Ecart de change			688	688
Solde à la clôture	36 010	26 095	207 320	269 425

Provisions

Exercice clos le 31.12.2015	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture	36 010	26 095		62 105
Augmentation				
Diminution				
Solde à la clôture	36 010	26 095		62 105

Immobilisations nettes

Exercice clos le 31.12.2015	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Solde à l'ouverture			219 965	219 965
Reclassement				
Variation de périmètre				
Augmentation			15 371	15 371
Diminution			(28 704)	(28 704)
Ecart de change			688	688
Solde à la clôture			207 320	207 320

5.6.4. Stocks

	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	110 549	110 035
Marchandises	9 385 596	8 288 983
Stocks bruts	9 496 145	8 399 018
Provision sur marchandises	185 321	263 237
Valeur nette stocks	9 310 824	8 135 781

5.6.5. Clients et comptes rattachés

	31/12/2015	31/12/2014
Brut	7 118 732	7 425 809
Provisions	206 599	198 500
Total net clients et comptes rattachés	6 912 133	7 227 309

5.6.6. Provisions

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Ecart de change	31/12/2015
Provisions pour retraites	117 204	143	62 329			55 018
Provisions pour risques et charges exceptionnels	0					0
Provisions sut titres non consolidés	36 010					36 010
Provision sur autres immobilisations financières	26 095					26 095
Provisions sur stocks	263 237	97 140	175 775		719	185 321
Provisions sur clients	198 500	37892	32 331		2 538	206 599
Provisions sur VMP						
Total	641 046	135 175	270 435		3 258	509 044

Dont dotations et reprises d'exploitation : 135 175 270 435

Dont dotations et reprises financières :

Dont dotations et reprises exceptionnelles :

Détail des reprises de provisions :

	Reprises	Dont utilisées	Dont non utilisées
Provisions pour retraites	62 329		62 329
Provisions pour risques et charges exceptionnels			
Provisions sut titres non consolidés			
Provision sur autres immobilisations financières			
Provisions sur stocks	175 775	175 775	
Provisions sur clients	32 331	32 331	
Provisions sur VMP			
Total	270 435	208 106	62 329

5.6.7. Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	141 073	203 478
Autres créances	1 660 360	1 521 561
Impôt différé actif	51 615	84 030
Total net des autres créances et comptes de régularisation	1 853 048	1 809 069

5.6.8. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières		
Provision sur valeurs mobilières		
Soldes débiteurs de banque	2 518 225	4 029 850
Chèques et effets à l'encaissement	38 237	0
Caisses espèces	38 855	38 266
Total VMP et disponibilités	2 595 317	4 068 116

5.6.9. Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Provisions	Ecarts de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2012	2 973 750	7 769 299	1 054 840	1 724 271	0	(138 038)	13 384 122
Affectation du résultat N-1			1 724 271	(1 724 271)			0
Distribution dividendes			(1 542 713)				(1 542 713)
Résultat de l'exercice				1 458 139			1 458 139
Autres mouvements			(40 655)			(33 591)	(74 246)
Provisions règlementées							0
Situation au 31/12/2013	2 973 750	7 769 299	1 195 743	1 458 139	0	(171 629)	13 225 302
Affectation du résultat N-1			1 458 139	(1 458 139)			0
Distribution dividendes			(1 442 747)				(1 442 747)
Résultat de l'exercice				383 720			383 720
Autres mouvements			(150 911)			110 035	(40 876)
Provisions règlementées							0
Situation au 31/12/2014	2 973 750	7 769 299	1 060 224	383 720	0	(61 594)	12 125 399
Affectation du résultat N-1			383 720	(383 720)			0
Distribution dividendes			(1 444 969)				(1 444 969)
Résultat de l'exercice				1 497 897			1 497 897
Mouvements sur action propre			(28 947)				(28 947)
Autres mouvements			129 602			35 515	165 117
Provisions règlementées							0
Situation au 31/12/2015	2 973 750	7 769 299	99 630	1 497 897	0	(26 079)	12 314 497

5.6.10. Passage du résultat social au résultat consolidé

	31/12/2015	31/12/2014
Cumul des résultats sociaux	3 214 484	1 827 405
Elimination dividendes	(1 471 166)	(770 219)
Elimination provisions internes	7 328	(173 021)
Dotation provisions pour charges	62 186	210 204
Dotation amortissements écarts d'acquisition	(325 504)	(615 812)
Impôts différés	(32 415)	(347 993)
Elimination reprise provisions règlementées		(51 280)
Retraitements différences de change latentes	(33 527)	15 020
Retraitement amortissements	4 000	4 000
Retraitement dépréciation fonds de commerce sociaux	74 000	
Retraitement boni de liquidation Power Trade Tunisie	(1 489)	
Ajustement résultats de cession consolidés		285 416
Résultat consolidé	1 497 897	383 720

5.6.11. Provisions pour risques et charges

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour retraites	55 018	117 204
Total provision pour risques et charges	55 018	117 204

5.6.12. Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts auprès des établissements de crédit	639 182	878 541
Concours bancaires courants	2 152 899	2 403 356
Intérêts courus non échus	21 379	21 759
Participation des salariés + intérêts	156 230	164 578
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Total des emprunts et dettes financières	2 969 690	3 468 234

Ventilation par échéance

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes à moins d'un an	2 460 144	2 683 329
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	506 546	784 905
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total des emprunts et dettes financières	2 969 690	3 468 234

5.6.13. Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fiscales	1 273 886	1 332 729
Dettes sociales	1 669 544	1 633 839
Comptes courants créditeurs		
Autres dettes	825 567	694 724
Produits constatés d'avance	1 321	63 813
Total des autres dettes et comptes de régularisation	3 770 318	3 725 105

5.6.14. Chiffre d'affaires

Ventilation par zones géographiques

	31/12/2015		31/12/2014	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	36 514 156	67,5%	38 201 916	68,2%
Hors France & export	17 613 603	32,5%	17 806 933	31,8%
Chiffre d'affaires total	54 127 759	100,0%	56 008 849	100,0%

Ventilation par nature

	31/12/2015		31/12/2014	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	52 751 590	97,5%	54 903 287	98,0%
Services	1 376 169	2,5%	1 105 562	2,0%
Chiffre d'affaires total	54 127 759	100,0%	56 008 849	100,0%

Contribution de chaque société

	31/12/2015		31/12/2014	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
VDI	32 602 372	60,2%	30 354 358	54,2%
ALL BATTERIES	10 543 109	19,5%	9 613 502	17,2%
VDI BELGIUM	288 067	0,6%	612 673	1,1%
VDI ESPANA	2 608 120	4,8%	2 122 261	3,8%
VDI DEUTSCHLAND	655 951	1,2%	744 914	1,3%
PRORISK	4 907 207	9,1%	4 543 625	8,1%
VDI ITALIA	308 977	0,6%	70 778	0,1%
GM EQUIPEMENT	2 213 956	4,1%	2 236 548	4,0%
DHI			1 868 781	3,3%
DISTRIBUTION DE PRODUITS D'HYGIENE			3 841 409	6,9%
Chiffre d'affaires total	54 127 759	100,0%	56 008 849	100,0%

5.6.15. Ventilation des effectifs et charges de personnel

Effectifs	31/12/2015	31/12/2014
Employés	211	220
Techniciens/AM	41	35
Cadres	47	46
Total	299	301

Charges de personnel	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du personnel	7 500 438	8 249 705
Charges sociales	2 603 119	2 867 493
Total	10 103 557	11 117 198

Le poste « Charges sociales » intègre le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) pour un montant de 256 661 €.

Les montants de CICE dont a bénéficié les sociétés du groupe ont été utilisés

- dans des actions de formation,
- pour recruter de nouveaux collaborateurs notamment dans l'objectif de structurer les activités support et des activités commerciales et web,
- pour l'agrandissement des locaux sur l'un de ses principaux sites
- et la poursuite des investissements pour le développement à l'international.

5.6.16. Dotations aux amortissements et aux provisions

Reprises	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sur créances clients	32 331	154 077
Provisions sur stocks	175 775	172 552
Provisions pour autres charges	62 329	210 204
Total	270 435	536 833

Dotations	31/12/2015	31/12/2014
Amortissements	382 412	354 724
Provisions sur créances clients	37 892	37 171
Provisions sur stocks	97 140	179 809
Provisions pour autres charges	143	0
Total	517 587	571 704

5.6.17. Résultat d'exploitation

	31/12/2015	31/12/2014
Total des produits d'exploitation	54 691 716	56 841 296
Total des charges d'exploitation	51 394 796	52 862 136
Résultat d'exploitation	3 296 920	3 979 160

5.6.18. Résultat financier

	31/12/2015	31/12/2014
Gains de change	209 765	424 220
Produits financiers sur VMP		
Autres produits financiers	562	918
Reprises provisions sur autres créances		
Total des produits financiers	210 327	425 138
Dotation provisions sur immobilisations financières		
Intérêts et charges financières	41 177	124 455
Pertes de change	676 836	315 009
Charges nettes sur cession de VMP		
Total des charges financières	718 013	439 464
Résultat financier	(507 686)	(14 326)

5.6.19. Résultat exceptionnel

	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels sur opération de gestion	100 295	143 126
Produits de cession des éléments d'actif	7	5 182 000
Reprises provisions pour charges exceptionnelles		
Autres produits exceptionnels		
Produits sur cessions d'actions propres	4 762	16 907
Total des produits exceptionnels	105 064	5 342 033
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	390 393	235 518
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	25 926	6 688 555
Autres charges exceptionnelles		
Dotation provisions exceptionnelles		
Charges sur cessions d'actions propres	5 487	2 964
Total des charges exceptionnelles	421 806	6 927 037
Résultat exceptionnel	(316 742)	(1 585 004)

Détails des produits exceptionnels sur opération de gestion: **100 295**

- Régularisation clients :	36 141
- Produit exceptionnel et indemnité litige fournisseur :	28 577
- Indemnités litiges salariés :	19 571
- Régularisations diverses :	11 138
- Régularisation charges sociales :	4 868

Détails des charges exceptionnelles sur opération de gestion: **390 393**

- Sorties de marchandises pour dons associations :	209 629
- Litiges fournisseurs	84 876
- Litiges salariés :	66 469
- Versements pour dons associations :	13 650
- Régularisations charges sociales :	7 961
- Régularisations diverses :	2 803
- Pénalités retards fournisseurs :	2 113
- Pénalités retards et régularisations clients :	1 508
- Pénalités fiscales :	1 384

5.6.20. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Charge d'impôt courante	616 676	1 032 306
Charge d'impôt différée	32 415	347 993
Total	649 091	1 380 299

Preuve d'impôt

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant IS	2 472 492	2 379 830
IS théorique	824 164	793 277
Rapprochement		
Différences permanentes et temporaires	-17 953	208 606
Ecart de taux d'imposition	-148 519	95 349
Crédit d'impôt, régularisation d'impôts différés et autres impôts	-8 602	283 067
IS comptabilisé	649 091	1 380 299

En 2015, l'écart entre l'IS théorique et l'IS comptabilisé s'explique essentiellement par les différentiels de taux d'imposition sur les filiales étrangères et notamment sur la filiale Allbatteries U.K. Limited.

En 2014, l'écart entre l'IS théorique et l'IS comptabilisé s'expliquait essentiellement par l'impact du résultat de cession des filiales DISTRIBUTION DE PRODUITS D'HYGIENE et D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE et par la reprise des impôts différés actifs des filiales étrangères.

5.6.21. Rémunérations des dirigeants

Dirigeants	Fonctions	Rémunération au titre du mandat social	Rémunération au titre du contrat de travail
David BUFFELARD	Président Directeur Général	182 000	Néant
Thierry BOUVAT	Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	15 540	155 550

5.6.22. Evénement postérieur à la clôture

Néant.

5.6.23. Engagements hors bilan

Suite aux cessions des sociétés DISTRIBUTION DE PRODUITS D'HYGIENE et D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE au 31 octobre 2014, une garantie d'actif et de passif a été signée en faveur du repreneur, avec une échéance au 1^{er} mars 2016 à l'exception des délais de prescription applicables en matières fiscales et sociales.

Nantissement de 1 100 000€ de titres VDI en faveur de Banque Rhône Alpes en garantie de l'emprunt de 639 182€ au 31/12/2015 (montant à l'origine de 1 100 000€) lié à l'acquisition de la société Microbatt en 2010.

Achat de dollars à terme

Trois contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2014 ainsi que 6 en 2015, selon détail ci-dessous :

		Montant à la souscription	Solde au 31/12/2014	Montant utilisé en 2015	Solde au 31/12/2015	taux nominal
HSBC	06/11/2014	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	1.2532
BRA	15/12/2014	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.2735
BRA	16/12/2014	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.2810
BRA	26/03/2015	1 000 000	-	1 000 000	0	1.1000
BRA	29/04/2015	2 000 000	-	1 550 000	450 000	1.1073
HSBC	24/08/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1571
HSBC	15/10/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1540
BRA	26/09/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1500
BRA	16/10/2015	1 000 000	-	0	1 000 000	1.1700
		18 000 000	8 000 000	10 550 000	7 450 000	

5.6.24. Transactions entre les parties liées

Sociétés concernées: VDI GROUP et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 350 332 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2015: 0 €

Sociétés concernées: VDI GROUP et HELER

Dirigeant en commun: Monsieur Damien BUFFELARD administrateur de VDI GROUP et administrateur de HELER

Nature de la transaction: prestations de services

Charge comptabilisée au titre de l'exercice (Arrêt 01/04/2015): 30 000 € HT

Solde fournisseur HELER au 31/12/2015: 0 €

Sociétés concernées: VDI GROUP et GMA CONSEILS

Dirigeant en commun: Monsieur Gérard THOUVENIN administrateur de VDI GROUP jusqu'au 22 mai 2015 et Président associé de GMA CONSEILS

Nature de la transaction: prestations de services

Charge comptabilisée au titre de l'exercice: 12 000 € HT

Solde fournisseur GMA CONSEILS au 31/12/2015: 1 200 €

Sociétés concernées: VDI GROUP et DUCOFI

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et Président associé de DUCOFI

Nature de la transaction: prestations de services

Charge comptabilisée au titre de l'exercice (Arrêt 01/04/2015): 5 910 € HT

Solde fournisseur DUCOFI au 31/12/2015: 0 €

5.6.25. Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 33 900 euros pour VDI GROUP

- 18 263 euros pour les filiales intégrées globalement

Soit un total de 52 163 euros (*honoraires figurant au compte de résultat*).

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VDI GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 5.5.7 "Ecart d'acquisition" de l'annexe détaille les principaux écarts d'acquisition du Groupe. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'appréciation du montant des écarts d'acquisition et l'absence de dépréciation de ces derniers.
- Le paragraphe 5.5.12 "Stocks" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

7. COMPTES ANNUELS SOCIAUX RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

7.1.1. Actif

	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amort/Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets et droits similaires	329 617	229 669	99 948	103 724
Fonds commercial	3 613 060	74 000	3 539 060	3 613 060
Autres immobilisations incorporelles	548 663	309 111	239 552	112 421
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	304 679	250 153	54 526	59 569
Autres immobilisations corporelles	2 301 782	1 362 365	939 417	841 001
Immobilisations corporelles en cours	10 410		10 410	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	7 511 494	637 538	6 873 956	6 163 876
Créances rattachées à des participations	116 121	26 095	90 026	238 998
Autres titres immobilisés				
Prêts				800
Autres immobilisations financières	412 020		412 020	395 071
Total actif immobilisé	15 147 845	2 888 930	12 258 915	11 528 520
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements	107 408		107 408	107 323
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 334 784	159 708	7 175 076	5 853 946
Avances et acomptes versés sur commandes	413 192		413 192	285 355
Clients et comptes rattachés	6 922 839	85 270	6 837 569	6 849 990
Autres créances	3 310 480	985 779	2 324 701	2 124 680
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	787 155		787 155	2 146 320
Charges constatées d'avance	89 540		89 540	158 633
Total actif circulant	18 965 398	1 230 757	17 734 641	17 526 246
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	148 532		148 532	46 539
TOTAL GENERAL	34 261 775	4 119 687	30 142 088	29 101 305

7.1.2. Passif avant répartition

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé	2 973 750	2 973 750
Prime d'émission, de fusion, d'apport	7 769 298	7 769 298
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	297 375	297 375
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 936 098	1 963 801
Report à nouveau	17 531	1 087 827
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 655 437	346 970
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	14 649 489	14 439 021
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
Provisions pour risques	148 532	46 539
Provisions pour charges		
TOTAL III	148 532	46 539
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 812 653	3 302 228
Emprunts et dettes financières divers	4 203 965	3 161 765
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 628 022	5 520 238
Dettes fiscales et sociales	1 911 685	1 964 453
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	769 614	620 605
Produits constatés d'avance		23 153
TOTAL IV	15 325 968	14 592 441
Ecart de conversion passif	TOTAL V	
	18 099	23 304
TOTAL GENERAL (I à V)	30 142 088	29 101 305
RENVOIS		
Ecart de réévaluation incorporé au capital		
dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		
dont écart de réévaluation libre		
dont réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 828 966	13 826 732
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	2 152 387	2 403 270

7.2. Compte de résultat

	Exercice 31/12/2015			Exercice
	France	Export	Total	31/12/2014
Ventes de marchandises	34 947 501	7 401 219	42 348 721	42 838 436
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 236 849	1 316 499	3 553 348	4 430 040
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	37 184 350	8 717 718	45 902 069	47 268 476
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			40	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			72 290	221 666
Autres produits (1) (11)			229 982	199 059
PRODUITS D'EXPLOITATION			46 204 381	47 689 201
Achat marchandises (y compris droits de douane)			28 575 864	27 899 640
Variation de stocks (marchandises)			(1 376 875)	(450 242)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits douane)			644 986	670 678
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			-85	5 799
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			8 839 912	9 522 412
Impôts, taxes et versements assimilés			652 907	701 638
Salaires et traitements			5 144 354	5 057 237
Charges sociales (10)			2 136 465	2 046 868
Dotations d'exploitation				
- Sur immobilisations: dotations aux amortissements			264 594	223 717
- Sur immobilisations: dotations aux provisions				
- Sur actif circulant: dotations aux provisions			103 535	87 180
- Pour risques et charges: dotations aux provisions				
Autres charges (12)			152 046	51 049
CHARGES D'EXPLOITATION			45 137 705	45 815 976
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 066 676	1 873 225
Produits financiers de participations (5)			1 550 045	870 803
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			387	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			42	166
Reprises sur provisions et transferts de charges			344 039	556 640
Différences positives de change			89 487	284 363
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 984 000	1 711 972
Dotations financières aux amortissements et provisions			453 360	919 518
Intérêts et charges assimilées (6)			124 924	239 572
Différences négatives de change			386 185	121 372
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			964 469	1 280 462
RESULTAT FINANCIER			1 019 531	431 510
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			2 086 207	2 304 735
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion (6 bis)			53 381	56 783
Sur opérations en capital			4 762	4 948 906
Reprises, provisions et transfert de charges				551 280
PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)			58 143	5 556 969

Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	385 031	217 385
Sur opérations en capital	5 487	6 972 820
Dotations aux amortissements et provisions	74 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	464 519	7 190 205
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(406 376)	(1 633 236)
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	24 394	324 529
Total des produits	48 246 524	54 958 143
Total des charges	46 591 087	54 611 172
BENEFICE OU PERTE	1 655 437	346 970

(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) dont produits de locations immobilières Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs		
(3) dont crédit bail mobilier crédit bail immobilier		
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
(5) dont produits concernant les entreprises liées		
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) dont dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) dont transfert de charges	42 727	47 947
(10) dont cotisations personnelles de l'exploitant		
(11) dont produits redevances pour concessions de brevets, licences		
(12) dont charges redevances pour concessions de brevets, licence		
(13) dont primes et coti : facultatives obligatoires		
(7) détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N
	Charges except.	Prod. except.
<u>Opérations de gestion :</u>		
Dons, mécénat	223 279	
Pénalités litiges fournisseurs	86 640	
Pénalités litiges salariés	64 169	
Pénalités fiscales et sociales	8 495	
Autres charges	2 449	
<u>Opérations en capital :</u>		
Charges nettes sur cession VMP	5 487	
<u>Dotations aux amortissements et provisions :</u>		
Dotations aux provisions exceptionnelles	74 000	
<u>Opérations de gestion :</u>		
Produits exceptionnels fournisseurs		23 270
Indemnités litiges salariés		19 571
Régularisations et indemnités clients		5 365
Régularisations charges sociales		4 675
Autres produits		500
<u>Opérations en capital :</u>		
Produits cession titres de placement		4 762

7.3. Annexes aux comptes sociaux

7.3.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et au règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur des périodes de 5 ans au vue de la durée réelle d'utilisation de ces actifs au sein de la société.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de 3 à 5 ans.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels, outillages :	3 à 10 ans
- Agencements, installations générales :	5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique :	3 ans
- Mobilier de bureau :	4 à 10 ans

C. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

D. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

E. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

F. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres de participations.

G. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2014, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Trois contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2014 ainsi que 6 en 2015, selon détail ci-dessous :

		Montant à la souscription	Solde au 31/12/2014	Montant utilisé en 2015	Solde au 31/12/2015	taux nominal
HSBC	06/11/2014	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	1.2532
BRA	15/12/2014	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.2735
BRA	16/12/2014	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.2810
BRA	26/03/2015	1 000 000	-	1 000 000	0	1.1000
BRA	29/04/2015	2 000 000	-	1 550 000	450 000	1.1073
HSBC	24/08/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1571
HSBC	15/10/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1540
BRA	26/09/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1500
BRA	16/10/2015	1 000 000	-	0	1 000 000	1.1700
		18 000 000	8 000 000	10 550 000	7 450 000	

H. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R. 123-198-9 du Code du Commerce :
Les honoraires au titre de la certification des comptes a été de 33 900 € (15 950 € pour GVGM et 17 950 € pour DELOITTE),

I. Transactions avec les parties liées

Sociétés concernées: VDI GROUP et SCI CORBAS 2

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et gérant associé de la SCI CORBAS 2

Nature de la transaction: bail commercial qui porte sur un immeuble à usage industriel

Charge de location comptabilisée au titre de l'exercice: 350 332 € HT

Solde fournisseur SCI CORBAS 2 au 31/12/2015: 0 €

Sociétés concernées: VDI GROUP et HELER

Dirigeant en commun: Monsieur Damien BUFFELARD administrateur de VDI GROUP et administrateur de HELER

Nature de la transaction: prestations de services

Charge comptabilisée au titre de l'exercice (Arrêt 01/04/2015): 30 000 € HT

Solde fournisseur HELER au 31/12/2015: 0 €

Sociétés concernées: VDI GROUP et GMA CONSEILS

Dirigeant en commun: Monsieur Gérard THOUVENIN administrateur de VDI GROUP jusqu'au 22 mai 2015 et Président associé de GMA CONSEILS

Nature de la transaction: prestations de services

Charge comptabilisée au titre de l'exercice: 12 000 € HT

Solde fournisseur GMA CONSEILS au 31/12/2015: 1 200 €

Sociétés concernées: VDI GROUP et DUCOFI

Dirigeant en commun: Monsieur Christian DUTEL administrateur de VDI GROUP et Président associé de DUCOFI

Nature de la transaction: prestations de services

Charge comptabilisée au titre de l'exercice (Arrêt 01/04/2015): 5 910 € HT

Solde fournisseur DUCOFI au 31/12/2015: 0 €

J. Produits constatés d'avance

Suite à la cession des activités DHI et DPH au 31/10/2014, les ventes comptabilisées à la commande mais livrées aux clients de manière échelonnée dans le temps, ne sont plus significatives.

Les retraitements comptables en matière de produits constatés d'avance n'ont donc plus lieu d'être.

Sur le premier semestre 2015, la remise à zéro des reliquats de produits constatés d'avance a généré un produit de 23 153 €.

K. Faits caractéristiques de la société

Le régime d'intégration fiscale mis en place au 1^{er} janvier 2007 s'est poursuivi sur l'exercice 2013. Compte tenu des réorganisations juridiques opérées, le périmètre de cette intégration fiscale au 31/12/2015 est constitué par la société VDI GROUP et par ses filiales GM Equipement et PRORISK.

L'économie d'impôt réalisée sur 2015 au titre de cette intégration fiscale s'élève à 8 188 €. Cette somme s'affecte en totalité à VDI GROUP.

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris.

Un contrat de liquidité avec la société de Bourse Gilbert Dupont a été conclu. Pour permettre de réaliser les interventions prévues par ce contrat, VDI GROUP a fait apport de la somme de 50 000 € et de l'intégralité des actions propres détenues en direct soit 13 387 titres.

A la date du 31/12/2015, le nombre d'actions propres détenues au travers de ce contrat s'élève à 7 811 pour un prix de revient de 46 457 €.

En date du 08/06/2012, un contrat de rachat d'actions a également été conclu avec la société de Bourse Gilbert Dupont. Pour financer ce programme de rachat d'actions, VDI GROUP a fait apport sur 2014 de la somme de 40 000 € en sus des 200 000 € apportés l'année précédente.

A la date du 31/12/2015, le nombre d'actions détenues au travers de ce contrat s'élève à 54 613 pour un prix de revient de 220 137 €.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur ces 2 contrats représentent 33 103 actions à l'achat et 28 420 actions à la vente.

L. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

La 3^{ème} Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'Etat, en contrepartie de laquelle, l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité.

Dans ce cadre, VDI GROUP a choisi de comptabiliser le CICE en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2015 s'élève à 225 608 €.

Les montants de CICE dont a bénéficié les sociétés du groupe ont été utilisés

- dans des actions de formation,
- pour recruter de nouveaux collaborateurs notamment dans l'objectif de structurer les activités support et des activités commerciales et web,
- pour l'agrandissement des locaux sur l'un de ses principaux sites
- et la poursuite des investissements pour le développement à l'international.

M. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

7.4. Informations relatives au bilan

7.4.1. Immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation	Acquisitions, créations, apports et virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 299 824		191 515
Installations techniques, matériel et outillage ind.	294 216		10 462
Autres immobilisations corporelles	1 447 456		167 748
installations générales, agencements			
matériel de transport	574 980		111 598
matériel de bureau et informatique, mobilier			
Immobilisations corporelles en cours			10 410
Total des immobilisations corporelles	2 316 653		300 217
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	7 127 479		500 136
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	395 871		259 850
Total des immobilisations financières	7 523 350		759 986
Total général	14 139 828		1 251 718

	Diminutions		Valeur fin d'exercice	Réévaluation légale
	Par virement	Par cessions		
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			4 491 340	
Installations techniques, matériel et outillage ind.			304 679	
Installations générales, agencements			1 615 204	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique			686 578	
Immobilisations corporelles en cours			10 410	
Total des immobilisations corporelles			2 616 870	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			7 627 615	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		243 701	412 019	
Total des immobilisations financières		243 701	8 039 634	
Total général		243 701	15 147 845	

7.4.2. Amortissements

Immobilisations amortissables	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	470 619	68 161		538 780
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	234 647	15 506		250 153
Installations générales, agencements	721 879	128 196		850 075
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	459 559	52 731		512 290
Emballages récupérables et divers				
Total	1 416 085	196 433		1 612 518
Total général	1 886 704	264 594		2 151 298

7.4.3. Provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	46 539	148 532	46 539	148 532
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	46 539	148 532	46 539	148 532
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
-incorporelles		74 000		74 000
-titres de participations	698 509	236 528	297 500	637 537
-autres immobilisations financières	26 095			26 095
Sur stocks en cours	103 962	76 737	20 992	159 708
Sur comptes clients	67 042	26 798	8 571	85 270
Autres provisions pour dépréciation	917 479	68 300		985 779
TOTAL III	1 813 089	482 363	327 063	1 968 389
Total général (I+II+III)	1 859 628	630 895	373 602	2 116 921
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		103 535	29 563	
financières		453 360	344 039	
exceptionnelles		74 000		

7.4.4. Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au +	A plus de 1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	116 121		116 021
Prêts			
Autres immobilisations financières	412 020		412 020
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	107 181	107 181	
Autres créances clients	6 815 658	6 815 658	
Personnel et comptes rattachés	14 935	14 935	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 093	1 093	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	595 259	595 259	
Taxe sur la valeur ajoutée	265 928	265 928	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	15 659	15 659	
Groupe et associés	1 944 861	149 553	1 795 308
Débiteurs divers	472 746	472 746	
Charges constatées d'avance	89 540	89 540	
Total des créances	10 851 001	8 527 552	2 323 449
Montant des prêts accordés au cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au +	A plus de 1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an max. à l'origine	2 173 471	2 173 471		
- à plus de 1 an à l'origine	639 182	246 092	393 090	
Emprunts et dettes financières divers	141 688	139 139	2 549	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 628 022	5 628 022		
Personnel et comptes rattachés	662 674	662 674		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	754 876	754 876		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	245 501	245 501		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	248 633	248 633		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 150 123	3 107 505	1 042 618	
Autres dettes	769 644	769 644		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	15 413 784	13 975 527	1 438 257	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice		239 359		

7.4.5. Entreprises liées et participations: éléments relevant de plusieurs postes du bilan

POSTE DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Lien participation
Participations	6 873 956	
Créances rattachées à des participations	90 026	
Créances clients et comptes rattachés	2 733 640	
Autres créances	2 104 543	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 174	
Autres dettes	4 193 980	
Produits de participation	1 550 045	
Autres produits financiers	297 500	
Charges financières	387 648	
Total	18 407 512	

7.4.6. Fonds commercial

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail	639 757			639 757
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	647 441			647 441
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 093 841			2 093 841
Autres: droits d'entrée	100 000			100 000
Fonds résultant d'affectation technique TUP	132 021			132 021
TOTAL	3 613 060			3 613 060

7.4.7. Produits à recevoir

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	210 907
Autres créances	481 001
TOTAL	691 908

7.4.8. Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 084
Emprunts et dettes financières divers	15 587
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 608 153
Dettes fiscales et sociales	418 097
Autres dettes	5 000
TOTAL DES CHARGES A PAYER	2 067 921

7.4.9. Charges et produits constatés d'avance

Nature	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation	89 540	158 633
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	89 540	158 633
Produits d'exploitation		23 153
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	23 153

7.4.10. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	4 875 000			4 875 000	0,61
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
TOTAL	4 875 000			4 875 000	0,61

7.5. Informations relatives au compte de résultat

7.5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition par nature	Montant	
	31/12/2015	31/12/2014
Prestations de services	3 553 348	4 430 040
Ventes de marchandises	42 348 721	42 838 436
Total	45 902 069	47 268 476

Répartition par marché géographique	Montant	
	31/12/2015	31/12/2014
Ventes en France		
Prestations de services	2 236 849	2 782 688
Ventes de marchandises	34 947 524	35 237 384
Ventes à l'étranger		
Prestations de services	1 316 499	1 647 352
Ventes de marchandises	7 401 197	7 601 052
Total	45 902 069	47 268 476

7.6. Autres informations

7.6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat global	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel	Participation
Résultat comptable avant IS	1 679 831	2 086 207	(406 376)	
Réintégrations				
Charges exceptionnelles fiscales et sociales	8 495		8 495	
Dons mécénat	90 211		90 211	
Amortissements excédentaires	8 804	8 804		
TVTS	4 252	4 252		
Provision pour risque financier	148 532	148 532		
C3S 2015	43 718	43 718		
Amendes	135		135	
Ecart de conversion passif 2015	18 099	18 099		
Ecart de conversion actif 2014	46 539	46 539		
Provision sur comptes courants et titres filiales	304 828	304 828		
Résultats déficitaires filiales étrangères	36 662	36 662		
Total réintégrations	710 275	611 434	98 841	
Déductions				
Reprise prov. pour risques financiers	46 539	46 539		
C3S 2014	71 942	71 942		
Dividendes	1 446 602	1 446 602		
Reprise provision sur titres	297 500	297 500		
Ecart de conversion actif 2015	148 532	148 532		
Ecart de conversion passif 2014	23 304	23 304		
CICE 2015	225 608	225 608		
Total déductions	2 260 027	2 260 027		
Résultat fiscal	130 079	437 614	(307 535)	
Impôt (33,33%)	43 360	145 872	(102 512)	

7.6.2. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Montant
Accroissement	
Résultats déficitaires de filiales européennes	421 306
Ecart de conversion actif 2015	148 532
Accroissement de la dette future d'impôt	569 838
Allègement	
C3S	43 718
Provision pour risques financiers	148 532
Ecart de conversion passif	18 099
Allègement de la dette future d'impôt	210 349

7.6.3. Engagements financiers

Engagements donnés	Montant (€)
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions :	
Engagement retraite	54 073
Autres engagements donnés :	
Achat de dollars à terme - voir Règles et méthodes comptables, voir Règles et méthodes comptables note G	7 450 000
Nantissement de 1 100 000€ de titres VDI Group en faveur de la BRA	1 100 000
TOTAL	8 604 073

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerce de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation: 2,2%

- Taux de rotation du personnel: CADRES NON CADRES

18 à 30 ans = 16.7% 22.4%

31 à 40 ans = 13.0% 20.8%

41 à 50 ans = 7.5% 18.8%

51 à 67 ans = 19.1% 18.3%

- Age conventionnel de départ: 67 ans

- Droits acquis :

- cadres:

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres: 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois

pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- Taux d'augmentation des salaires : 2.66% pour les cadres ; 3.10% pour les non cadres

Suite aux cessions des sociétés Distributions de Produits d'Hygiène et D.O.M. Hygiène Industrie au 31 octobre 2014, une garantie de passif et d'actif a été signée en faveur du repreneur, avec une échéance au 1er mars 2016, à l'exception des délais de prescription applicables en matières fiscales et sociales.

7.6.4. Effectif moyen

Nature	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Cadres	40	39			40	39
Agents de maîtrise	41	31			41	31
Employés et techniciens	88	107			88	107
Ouvriers						
TOTAL	169	177			169	177

7.6.5. Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction	583 770
Des organes de surveillance	
TOTAL	583 770

7.6.6. Projet d'affectation du résultat

	31/12/2015
Bénéfice net	1 655 437
Report à nouveau antérieur	
Prélèvement sur réserves	
Total à répartir	1 655 437
Répartition	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes à distribuer	1 462 500
Report à nouveau	192 937
TOTAL	1 655 437

7.6.7. Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes reçus par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES										
ALL BATTERIES UK	136 258	811 923	100	3 019 189	3 019 189			11 510 293	1 044 821	979 886
VDI ESPANA	850 000	(1 012 551)	100	850 000	510 000	451 600		2 621 360	(72 314)	
VDI ITALIA	144 033	90 026	100	383 030	146 502	23 289		308 977	(190 603)	
VDI DEUTSCHLAND	25 000	(1 070 287)	100	25 000	0	1 314 371		671 837	(211 365)	
VDI BELGIUM	18 600	44 729	100	12 400	12 400			288 559	25 283	
VDI CHINA	1 185	151 019	100	2 052	2 052			249 567	109 602	
VDI TUNISIE	4 528	662 663	100	5 500	5 500			599 040	223 825	
VDI TUNISIE HSD	2 264	(17 776)	100	2 667	2 667			15 604	(7 598)	
SIPB TUNISIE	271 678	0	100	276 078	276 078	5 989		0	(12 956)	
PRORISK	73 365	141 586	100	1 177 357	1 177 357	115 840		5 543 769	504 050	391 280
GM EQUIPEMENT	1 722 212	93 876	100	1 722 212	1 722 212	33 712		2 934 546	175 021	100 000

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VDI GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 6 873 956 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note C du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisations des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune des activités sous le contrôle de la direction générale.
- La note D du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 8 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique VALETTE

9. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société HELER

Personnes concernées :

- Monsieur Damien BUFFELARD, administrateur de votre société et de la société HELER SA
- Monsieur David BUFFELARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société, et actionnaire de la société HELER SA
- Madame Hélène BUFFELARD, administrateur de votre société et actionnaire de la société HELER SA

Nature et objet : Une convention portant sur la prestation de divers conseils et assistance, tant en matière de recherche d'alliances et de partenaires, notamment pour le développement du réseau de franchise, que pour des études de marchés dans les pays européens ou encore pour les opérations de cessions-acquisitions, a été conclue avec la société HELER et a été autorisée par le conseil d'administration du 27 septembre 2013. Cette convention a fixé une rétribution mensuelle de 10 000 euros hors taxes, majorée, le cas échéant, de frais de déplacement et autres qui seraient facturés en sus à prix coûtant.

Pour rappel, le conseil d'administration du 27 mars 2014 a décidé de modifier la clause de durée de cette convention pour adopter une durée indéterminée résiliable à tout moment moyennant un préavis écrit de trois mois. Au cours de l'exercice 2015, la convention avec la société HELER s'est poursuivie jusqu'au 31 mars 2015. Cette convention a été résiliée le 31 mars 2015. Le conseil d'administration réuni le 25 mars 2016 a réexaminé cette convention et l'a approuvée pour la période concernée sur l'exercice 2015 compte tenu de la qualité des services rendus et de la disponibilité.

Modalités : La charge comptabilisée sur l'exercice 2015 au titre de cette convention s'élève à 30 000 euros hors taxes.

Avec la société DUCOFI

Personne concernée : Monsieur Christian DUTEL, Président de DUCOFI et administrateur de votre société

Nature et objet : Une convention de prestations de services, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2013, a été conclue avec la société DUCOFI à compter du 1er janvier 2014 concernant la fourniture des prestations suivantes :

- la participation à des réunions stratégiques ou d'orientations commerciales,
- la fourniture de conseils divers en matière de management et de gestion des organisations,
- autres missions ponctuelles.

Pour rappel, le conseil d'administration du 27 mars 2014 a décidé de modifier la clause de durée de cette convention pour adopter une durée indéterminée résiliable à tout moment moyennant un préavis écrit de trois mois. Au cours de l'exercice 2015, la convention avec la société DUCOFI s'est poursuivie jusqu'au 31 mars 2015. Cette convention a été résiliée le 31 mars 2015. Le conseil d'administration réuni le 25 mars 2016 a réexaminé cette convention et l'a approuvée pour la période concernée sur l'exercice 2015 compte tenu de la qualité des services rendus et de la disponibilité.

Modalités : La charge comptabilisée sur l'exercice 2015 au titre de cette convention s'élève à 5 910 euros hors taxes.

Avec la société GMA CONSEILS

Personne concernée : Monsieur Gérard THOUVENIN, Président de GMA CONSEILS et administrateur de votre société

Nature et objet : Une convention de prestations de services, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2013, a été conclue avec la société GMA CONSEILS, prenant effet à compter du 23 décembre 2013 concernant la fourniture des prestations suivantes :

- la participation à l'élaboration d'outils de contrôle budgétaire,
- la participation à l'élaboration des prix de revient,
- l'assistance au contrôle budgétaire mensuel,
- autres missions ponctuelles.

Au cours de l'exercice 2015, la convention avec la société GMA CONSEILS, préalablement approuvée s'est poursuivie jusqu'au 22 mai 2015 ; à compter de cette date du fait de la fin du mandat d'administrateur de M. Gérard THOUVENIN ; cette convention a cessé d'être une convention réglementée. Il est rappelé que le conseil d'administration du 27 mars 2014 a décidé de modifier la clause de durée de cette convention pour adopter une durée indéterminée résiliable à tout moment moyennant un préavis écrit de trois mois.

Le conseil d'administration réuni le 25 mars 2016 a réexaminé cette convention et l'a approuvée pour la période concernée sur l'exercice 2015 compte tenu de la qualité des services rendus et de la disponibilité.

Modalités : La charge comptabilisée sur l'exercice 2015 au titre de cette convention s'élève à 12 000 euros hors taxes.

Avec la SCI CORBAS 2

Personnes concernées :

- Monsieur Christian DUTEL, administrateur de votre société et gérant-associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur Damien BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Monsieur David BUFFELARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de votre société et associé de la SCI CORBAS 2
- Madame Hélène BUFFELARD, administrateur de votre société et associé de la SCI CORBAS 2

Nature et objet : Un bail commercial liant votre société à la SCI CORBAS 2 a été conclu le 2 juillet 2001. Ce bail, modifié par plusieurs avenants depuis, porte sur un immeuble à usage industriel avec bureaux d'accompagnement, d'une superficie de 5 370 m² pour la partie entrepôt et de 70 m² pour la partie bureaux, le tout sur un terrain d'une superficie de 12 962 m² sis à Corbas (69960), ZA des Taillis, Avenue des Taillis. Le conseil de surveillance du 30 septembre 2009 a autorisé les conditions de ce bail qui s'est poursuivi sur l'exercice 2015.

Montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice écoulé : La charge comptabilisée sur l'exercice 2015 au titre de ce bail s'élève à 350 332 euros hors taxes.

Tassin-la-Demi-Lune et Lyon, le 8 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Olivier ARTHAUD

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique VALETTE

10. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VDI Group

Société anonyme au capital de 2.973.750 €

Siège social : 11 C, rue des Aulnes, 69570 Champagne au Mont d'Or

409 101 706 R.C.S. Lyon

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2016

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société, de ses filiales et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demander de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la société d'une partie de ses titres,
- ainsi que vous présenter une résolution non liée à la gestion quotidienne de la Société et relevant de la compétence extraordinaire de l'Assemblée qui fera l'objet d'un développement spécifique.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis.

En outre nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 dudit Code, intégrant en sus l'ensemble des autorisations accordées concernant le capital social de la Société ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Activité du Groupe

LE MARCHÉ

VDI Group est spécialisée dans la distribution de produits consommables à destination des professionnels et des particuliers.

Les activités du Groupe s'organisent en deux pôles d'activités :

- L'Activité Battery, concernant la conception et la distribution de produits d'énergie embarquée: piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs,

- L'Activité Health&Safety, concernant la distribution d'articles liés à la santé, l'hygiène, la sécurité et la protection de l'homme au travail.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par correspondance et sur Internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Au cours de l'exercice 2015, les facturations consolidées s'inscrivent en baisse de 3,3% à 54 M€ contre 56 M€ au titre de l'exercice précédent et permettent à VDI Group d'atteindre une rentabilité nette avant amortissement des écarts d'acquisition de l'ordre de 1,8 M€, en progression de 82% par rapport à l'exercice précédent.

Par pôle d'activité, les facturations 2015 se répartissent comme suit :

- Les facturations de la division Battery s'élèvent à 46.97 M€ (vs. 42.60 M€ en 2014) en progression de 10,3% à taux de change courant. A taux de change constant, la croissance de cette division sur l'ensemble de l'exercice s'établit à 7,8%.
- Les facturations de la division Hygiène et Sécurité s'inscrivent en retrait à 7.12 M€ (vs. 12.95M€ en 2014) cela est du à la cession des sociétés DOM HYGIENE INDUSTRIES et DISTRIBUTION DE PRODUITS D'HYGIENE le 31 octobre 2014.

Le CA consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises pour 52 751 590 € (97,5%) contre 54 903 287€ (98,0%) au titre de l'exercice précédent et de services pour 1 376 169 € (2,5%) contre 1 105 562€ (2%) au titre de l'exercice précédent.

	31/12/2014		31/12/2015	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	54 903 287	98,0%	52 751 590	97,5%
Services	1 105 562	2,0%	1 376 169	2,5%
Chiffre d'affaires total	56 008 849	100,0%	54 127 759	100,0%

- La répartition du CA consolidé France/Export est la suivante :

	31/12/2014		31/12/2015	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	38 201 916	68,2%	36 514 156	67,5%
Hors France et Export	17 806 933	31,8%	17 613 603	32,5%
Chiffre d'affaires total	56 008 849	100,0%	54 127 759	100,0%

LES FAITS OPERATIONNELS MARQUANTS

Dans la suite de la réorganisation de la division Health and Safety initiée en 2013, les sociétés DISTRIBUTION DE PRODUITS D'HYGIENE et D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE ont été cédées en date du 31 octobre 2014. Ces opérations ont un impact sur la comparabilité des comptes consolidés 2015 de la société VDI GROUP avec les comptes 2014.

L'année 2015 a été marquée par la création d'une filiale de vente en Tunisie : SIPB Tunisie et par la création d'une succursale en Belgique au sein de VDI Group. L'activité du magasin belge a été transférée de la filiale VDI Belgium à la succursale belge de la société VDI Group à compter du mois de juin 2015.

2) Activité de la société mère VDI Group S.A.

La société VDI Group S.A. exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de prestations de services supports (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie, tête de l'intégration fiscale).

En 2015, VDI Group S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 45 902 069€ contre un CA de 47 268 477 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2015 un profit de 1 655 437€ contre un profit de 346 970 € au titre de l'exercice précédent, lequel était impacté par la cession de DPH et DHI au 31/10/2014.

3) Activités et résultats des filiales

Nous vous exposons ci-après l'activité des filiales.

➤ All Batteries UK Limited (société de droit anglais)

En 2015, All Batteries UK Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 11 510 293 € contre un CA de 10 765 603 € en 2014. A taux de change constant, le chiffre d'affaire est stable.

Elle a réalisé un résultat net s'élevant à 1 044 821 € contre 736 748 € au cours de l'exercice précédent. A taux de change constant, le résultat net est en augmentation de 28%.

All Batteries UK est filiale de VDI Group depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste dans l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée sur le lithium ion.

➤ GM EQUIPEMENT SAS

Cette société est entrée dans le Groupe en juin 2013. Elle exerce l'activité de négoce et de distribution de produits dans le domaine des produits à usage unique (principalement vêtements jetables et literie jetable), ainsi qu'accessoirement de produits divers, par le biais de télévendeurs, auprès de clients professionnels ayant uniquement la qualité de revendeurs, branche d'activité qui lui a été transférée par voie d'apport partiel d'actif au cours de l'exercice 2013 avec effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1er juillet 2013.

Cette société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 2 934 546€ contre 2 714 374 € au titre de l'exercice 2014.

Le résultat net 2015 ressort en profit à 175 022€ contre un profit de 187 530 € au titre de l'exercice précédent.

➤ Power Trade Tunisie SARL, société de droit tunisien et filiale de All Batteries UK Limited

Cette filiale a été liquidée en mai 2015.

➤ PRORISK S.A.R.L. (ex Power Trade France S.A.R.L.)

Cette société est entrée dans le Groupe en 2007. Elle exerce l'activité de vente à distance par web et télévente de produits catalogues principalement dans le domaine des articles de santé/premiers secours, de la sécurité/protection et accessoirement dans le domaine de l'hygiène, auprès de la clientèle professionnelle et plus particulièrement celle dotée de Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail sous la marque PRORISK, branche d'activité qui lui a été transférée par voie d'apport partiel d'actif au cours de l'exercice 2013 avec effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2013.

Cette société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 5 543 769€ contre un chiffre d'affaires de 5 168 392 € au titre de l'exercice 2014.

Le résultat net 2015 ressort en profit à 504 050€ contre un profit de 412 790 € au titre de l'exercice 2014.

➤ **VDI Belgium S.P.R.L.**

Cette société est entrée dans le Groupe en 2007. Elle assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire belge.

Cette société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 288 559 € contre un chiffre d'affaires de 615 225 € au titre de l'exercice 2014. Le résultat net 2015 a généré un profit de 25 283 € contre un profit de 223 582 € au titre de l'exercice 2014, lequel était impacté par la cession au 31/10/2014 du fonds de commerce DHI Belgique.

➤ **VDI China Ltd**

La société VDI China LTD a été immatriculée le 8 mars 2006. Cette société réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

Au cours de l'exercice 2015 son chiffre d'affaires s'est élevé à 249 567€ contre 168 304 € au cours de l'exercice précédent et son résultat 2015 s'est élevé à 109 602€ contre 21 286 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI DEUTSCHLAND**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 671 837 € contre 756 243 € au titre de l'exercice 2014 et a dégagé une perte de (211 365) € au titre de l'exercice 2014 contre une perte de (283 102) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI ESPANA**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires en forte progression de 2 621 360 € contre 2 131 241 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de (72 314) € au titre de l'exercice 2015 contre une perte de (281 109) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI ITALIA**

Cette société, créée en mai 2013, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire italien.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires en forte progression de 308 977 € contre 70 778 € au titre de l'exercice 2014 et son résultat ressort à (190 603) € contre une perte de (172 397) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **SIPB Tunisie**

Cette société, créée en novembre 2015, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire tunisien.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2015 et son résultat ressort à (12 956) €.

➤ **VDI TUNISIE**

Cette société, créée fin 2010, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles relevant du pôle d'activités Energie Autonome et vendus par les diverses entités du Groupe.

Elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 599 040 € au titre de l'exercice 2015 contre 519 408 € au titre de l'exercice 2014 et dégagé un profit de 223 825 € au titre de l'exercice 2015 contre un profit de 218 117 € au titre de l'exercice 2014.

➤ **VDI TUNISIE HSD**

Cette société, créée fin 2011, a pour vocation d'assurer le conditionnement et l'emballage de produits parapharmaceutiques.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 15 604€ au titre de l'exercice 2015 contre 18 097 € au titre de l'exercice 2014 et son résultat conduit à une perte de (7 598) € contre une perte de (7.496) € au titre de l'exercice précédent.

II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2015, la société VDI Group SA n'a pas comptabilisé spécifiquement des coûts de recherche et de développement.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Il est précisé que la société n'étant pas légalement tenue par les normes IFRS n'a pas adopté ce référentiel.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice par rapport à celle appliquées au titre de l'exercice précédent.

2. Comptes consolidés

a) Périmètre de consolidation :

Les Sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe dont VDI Group S.A. assure la tête sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
VDI Group	Commercialisation et Distribution et prestations de services aux filiales	NA
All Batteries UK	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
VDI Belgium	Négoce de produits à base d'ouate et distribution de l'énergie portable en Belgique	10-01-2007
PRORISK	Négoce d'articles de santé/premiers secours, de la sécurité/protection auprès de la clientèle professionnelle	01-04-2007
VDI China	Sourcing	26-04-2007
VDI Deutschland	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
VDI Espana	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
VDI Tunisie	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
VDI Tunisie HSD	Sous-traitance et assemblage	15-12-2011
VDI ITALIA	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Italie	22-05-2013
GM EQUIPEMENT	Négoce de produits dans le domaine des produits à usage unique auprès de revendeurs	18-06-2013
SIPB Tunisie	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Tunisie	06-11-2015

La société POWER TRADE TUNISIE a été liquidée durant l'année 2015. La société SIPB Tunisie a été créée le 6 novembre 2015.

Toutes les filiales contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de:

- la société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI GROUP, non consolidée (plus d'activité depuis le 31/03/2000);
- la société SPTL, non consolidée (participation non significative).

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les principaux chiffres ont été les suivants :

Comptes consolidés	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	56 008 849	54 127 759
Résultat d'exploitation	3 979 160	3 296 920
Résultat financier	(14 326)	(507 686)
Résultat courant	3 964 834	2 789 234
Résultat exceptionnel	(1 585 004)	(316 742)
Participation	0	0
Impôt sur bénéfices	1 032 306	616 676
Impôts différés	347 993	32 415
Résultat net	999 531	1 823 401
Dotation aux amortissements écarts d'acquisition	(615 811)	(325 504)
Résultat net de l'exercice consolidé après amortissement des écarts d'acquisition	383 720	1 497 897

3. Comptes sociaux de VDI GROUP SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les chiffres suivants ont été atteints :

Comptes sociaux	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
	En Euros	En Euros
Chiffre d'affaires net	47 268 477	45 902 069
Produits d'exploitation	47 689 202	46 204 381
Charges d'exploitation	45 815 976	45 137 705
Résultat d'exploitation	1 873 225	1 066 676
Produits financiers	1 711 972	1 984 000
Charges financières	1 280 462	964 469
Résultat financier	431 510	1 019 531
Résultat courant avant impôt	2 304 736	2 086 207
Produits exceptionnels	5 556 969	58 143
Charges exceptionnelles	7 190 205	464 519
Résultat exceptionnel	(1 633 236)	(406 376)
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	324 529	24 394
Résultat net de l'exercice	346 970	1 655 437

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 14 649 489€ contre 14 439 021 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élève à 30 142 088 € contre 29 101 305 € au titre de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice	> 90 jours	Entre 60 et 90 jours	Entre 30 et 60 jours	< 30 jours	Non échues	TOTAL
2015	-39 736	534 147	37 648	1 427 680	2 823 840	4 783 579
2014	120 798	-93 044	-18 793	2 148 403	2 254 349	4 411 713

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société aux cours des cinq derniers exercices.

4. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2015, la trésorerie du groupe s'est dégradée par rapport au 31 décembre 2014. En effet, il ressort au 31 décembre 2015 un endettement net de trésorerie de 374 373 € contre un excédent de trésorerie de 599 882 € au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 12 314 497 € contre 12 125 399 € au titre de l'exercice précédent.

➤ Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés

Les disponibilités se sont élevées à 2 595 317 € au 31/12/2015 contre 4 068 116 € au 31/12/2014. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

Ventilation par nature

	31/12/2014	31/12/2015
Emprunts auprès des établissements de crédit	878 541	639 182
Concours bancaires courants	2 403 356	2 152 899
Intérêts courus non échus	21 759	21 379
Participation des salariés + intérêts	164 578	156 230
Dépôts et cautionnement reçus	0	0
Total des emprunts et dettes financières	3 468 234	2 969 690

Ventilation par échéance

	31/12/2014	31/12/2015
Emprunts et dettes à moins d'un an	2 683 329	2 460 144
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	784 905	506 546
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	0
Total des emprunts et dettes financières	3 468 234	2 969 690

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les exercices 2014 et 2015:

	31/12/14	31/12/15
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	383 720	1 497 897
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	971 406	707 203
- Provisions IDR	-210 204	-62 186
- Variation des impôts différés	347 993	32 415
- VNC des immobilisations cédées	16 543	25 926
- Autres charges et produits	-29 863	-12 930
- Retraitements différences de change	24 481	141 697
- Plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts	1 528 134	
	<hr/>	<hr/>
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 032 210	2 330 022
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-751 459	-1 361 599
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>2 280 751</i>	<i>968 423</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-806 289	-560 911
Cessions d'immobilisations	7 101	28 711
Acquisition d'actions propres	-332 699	-197 492
Cessions d'actions propres	347 916	167 815
Variation du périmètre	4 833 088	
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>4 049 117</i>	<i>-561 877</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	-1 442 747	-1 444 969
Emissions d'emprunts	410 000	
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	-201 964	-239 359
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>-1 234 711</i>	<i>-1 684 328</i>
Incidence des variations des cours de devises	25 078	55 820
Variation de trésorerie	5 120 235	-1 221 962
Trésorerie d'ouverture	-2 080 772	1 643 001
Ajustement trésorerie d'ouverture liée aux variations de périmètre	-1 396 462	
Trésorerie de clôture	1 643 001	421 039
Variation de trésorerie nette	5 120 235	-1 221 962

5. Gestion des risques financiers

Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale britannique tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa filiale All Batteries UK.

L'essentiel des ventes de VDI GROUP (environ 97% du chiffre d'affaires au 31/12/2015) est facturé en Euros, les 3% restant étant facturés en USD.

Les achats sont effectués à hauteur de 54 % en Euros, de 43% en USD et 3% en livres sterling.

Les ventes d'ALL BATTERIES UK ont été réalisées pour 100 % en livres sterling.

Les achats de cette filiale sont effectués respectivement pour 39% en livres sterling, 56% en Euros et 5% en USD.

En matière de couverture de change, trois contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits en 2014 ainsi que 6 en 2015, selon détail ci-dessous :

		Montant à la souscription	Solde au 31/12/2014	Montant utilisé en 2015	Solde au 31/12/2015	taux nominal
HSBC	06/11/2014	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	1.2532
BRA	15/12/2014	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.2735
BRA	16/12/2014	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	1.2810
BRA	26/03/2015	1 000 000	-	1 000 000	0	1.1000
BRA	29/04/2015	2 000 000	-	1 550 000	450 000	1.1073
HSBC	24/08/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1571
HSBC	15/10/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1540
BRA	26/09/2015	2 000 000	-	0	2 000 000	1.1500
BRA	16/10/2015	1 000 000	-	0	1 000 000	1.1700
		18 000 000	8 000 000	10 550 000	7 450 000	

Risques de taux :

A ce jour la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

Risques clients :

En matière de risque clients le Groupe n'a pas recours à une assurance crédit, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

6. Progrès réalisées et difficultés rencontrées

Pour 2015, ouverture de 6 corners à Alès, Béziers, Mont de Marsan, Narbonne, Périgueux et Saint Briec à l'enseigne 1001 PILES BATTERIES.

Des augmentations régulières de tarifs ont dû être effectuées au cours de l'année 2015 pour compenser la hausse des prix d'achat des produits causée par la hausse du dollar.

VDI Group France a profité de l'obligation d'équiper les logements de détecteurs de fumée pour faire des ventes exceptionnelles sur cette gamme de produits.

IV - Evénements POSTERIEURS A la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture n'est susceptible d'avoir une influence sur l'activité, la situation financière, le résultat et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

V- PERSPECTIVES POUR 2016

Conformément à sa décision de recentrer ses moyens humains et financiers sur le développement de la division Battery, marché de niche qui connaît une croissance régulière grâce à la multiplication des appareils portatifs, VDI Group poursuivra en 2016 les actions en vue de céder à terme sa division Hygiène & Sécurité. Le produit de cette cession permettrait notamment à VDI Group de ré-initier des opérations de croissances externes venant compléter et renforcer le périmètre de la division Battery. Dans ce contexte, un certain nombre de contacts en vue d'acquisitions sont en cours dont certains pourraient aboutir sur le premier semestre.

Par ailleurs, l'année 2016 sera particulièrement consacrée à la montée en puissance et l'atteinte de la rentabilité des filiales Allemande, Espagnole, Belge et Italienne ; ainsi qu'à la réorganisation de certains services afin qu'ils soient pleinement opérationnels en vue d'un développement sur toute l'Europe dans les 5 années à venir. VDI Group s'étant en effet donné pour ambition une présence dans 10 pays d'Europe en 2020.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE VDI GROUP S.A. ET PROPOSITION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit un profit de 1.655.436,77 euros, de la manière suivante :

- A hauteur de 192.936,77 euros au poste « Report à Nouveau » ouvert au passif du bilan de la Société,
- Le solde, soit la somme de 1.462.500 euros, à titre de dividendes, soit un dividende unitaire de 0,30 € par action.

Nous vous proposons également de décider que, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du Code de commerce, le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement du dividende soit affecté au compte « Report à nouveau ».

Les dividendes seraient détachés de l'action le 25 mai 2016 et mis en paiement à compter du 27 mai 2016.

Lorsque les bénéficiaires de ces dividendes seront des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts la totalité des sommes distribuées et payées en 2016 sera éligible à l'imposition sur le revenu au barème progressif après réfaction de 40% prévue au 2° de l'article 158-3 du code général des impôts,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2014
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,32 €	0,30 €	0,30 €
Dividende total (a)	1.560.000 €	1.462.500 €	1.462.500 €

(a) Montant éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE VDI GROUP

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 8.804 € et que l'impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s'est élevé à 2.934 €.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS DE VDI GROUP

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations figure en annexe des comptes sociaux.

La société SIPB Tunisie a été créée en novembre 2015, il s'agit d'une filiale de droit tunisien détenue à 100% par VDI Group. Nous vous informons n'avoir réalisé aucune autres prise de participations au cours de l'exercice 2015.

IX - SOCIETES CONTROLEES AU 31/12/2015 PAR VDI GROUP

Directement :

- Allbatteries UK Limited (pourcentage de détention 100%),
- GM Equipement SAS (pourcentage de détention 100%),
- PRORISK SARL (pourcentage de détention 100%),
- VDI Belgium SPRL (pourcentage de détention 100%),
- VDI China Ltd (pourcentage de détention 100%),
- VDI Deutschland (pourcentage de détention 100%),
- VDI Espana (pourcentage de détention 100%),
- VDI Italia (pourcentage de détention 100%),
- VDI Tunisie (pourcentage de détention 100%),
- VDI Tunisie HSD (pourcentage de détention 100%),
- SIPB Tunisie (pourcentage de détention 100%).

Nb : par ailleurs votre société détient 50% de la société de droit espagnol 1000 Y UNA PILAS, n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000 et n'étant pas consolidée, de même que la participation minoritaire de 3% dans SPTL.

X – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2014, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise, et/ou directement.

Ainsi, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

De plus, au 31 décembre 2015, il n'existe pas d'actions composant le capital social de la Société qui soient détenues par ses salariés ou des salariés des autres sociétés du Groupe dont la Société fait partie, faisant l'objet d'une gestion collective où dont lesdits salariés n'auraient pas la libre disposition.

De même, il n'a pas été décidé d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux au cours de l'exercice qui vient de s'achever.

Enfin nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte réunie le 17 mai 2013 a rejeté la résolution relative à l'augmentation de capital réservée au personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Nous sommes donc conduits, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du travail, à vous proposer de statuer à nouveau sur une résolution relative à une telle augmentation du capital.

En conséquence, nous vous proposons

- 1) d'autoriser votre Conseil d'administration à procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social, par la création d'action nouvelles de soixante et un centime d'euro (0,61 €) de valeur nominale chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces, et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) établi en commun par la société et les éventuelles sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.3344-1 et suivants du Code du travail et de l'article L.233-16 du Code de commerce et qui remplissent de plus les conditions prévues aux articles L 3332-18 et suivants du Code du travail.

- 2) De déléguer au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation selon les conditions prévus par la loi et les statuts de la société, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des actions et, plus précisément, pour :
 - Réaliser, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription est supprimé ;
 - Fixer, avec sa justification, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code de travail, le prix de souscription des actions nouvelles qui tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé sera fixé par le Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail et qui pourra à cet effet avoir recours à un expert ; étant entendu que le prix de souscription pourra dans ce cas comporter une décote par rapport à la valeur de l'action, que le Conseil d'administration pourra réduire s'il le juge opportun, respectivement de 20% et 30% selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité, stipulée par le plan d'épargne d'entreprise considéré, est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;
 - Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribué à chacun d'entre eux ;
 - Dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
 - Dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des titres, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, leur prix, les dates de jouissance, recueillir les souscriptions, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, pour procéder à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et modifier corrélativement les statuts, le cas échéant, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché Alternext ou tout autre marché ;

- 3) De décider que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, ou utiliser et étendre tout plan existant.

Nous rappelons que ce projet d'augmentation de capital réservé aux salariés adhérents à un PEE vous est présenté pour se conformer à la loi, mais que votre Conseil d'administration n'y est pas favorable.

XI – INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'ADMINISTRATION ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que la Société VDI Group SA a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Mme Hélène BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Damien BUFFELARD, Administrateur ;
- M. Christian DUTEL, Administrateur ;

- M. Roland TCHENIO, Administrateur.

Les administrateurs ont tous été nommés par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015 pour une durée de six exercices qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 mai 2015, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

Monsieur David BUFFELARD :

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de VDI Group S.A. ;
- Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Directeur Général de BDR ;
- Gérant de PRORISK Sarl ;
- Gérant (Sole Director) de VDI CHINA LTD ;
- Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de VDI Espana
- Co-Gérant de VDI Belgium
- Président de l'Association LYON POLE BOURSE ;
- Administrateur de l'Association MIDDLENEXT ;
- Administrateur de l'Association LE PRISME ;

Monsieur Thierry BOUVAT :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de VDI Group S.A. ;
- Salarié de VDI Group en qualité de Directeur de la Division Energie Autonome ;
- Directeur Général de BDR S.A.S ;
- Administrateur d'ALL BATTERIES UK Limited ;
- Co-gérant de VDI ESPANA ;
- Co-gérant de VDI Italia ;
- Gérant de VDI Tunisie SARL ;
- Gérant de VDI TUNISIE HSD SARL ;
- Gérant de SIPB TUNISIE SARL ;
- Co-Gérant de VDI Belgium ;
- Co-Gérant de VDI DEUTSCHLAND.

Madame Hélène BUFFELARD:

- Administrateur de la société VDI Group S.A.

Monsieur Damien BUFFELARD :

- Administrateur de la société VDI Group S.A. ;
- Administrateur et Dirigeant d'ALL BATTERIES UK Limited ;
- Administrateur Délégué de HELER SA.

Monsieur Christian DUTEL :

- Administrateur de la société VDI Group S.A. ;
- PDG de la société BRD FINANCE S.A. ;
- Président de la société BDR S.A.S. ;

- Administrateur de la société DUPARFI S.A. ;
- Administrateur de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE RHONE ;
- Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY ;
- Gérant de SCI DECINES 1 ;
- Gérant de SCI CORBAS 2 ;
- Cogérant de SCI MSCO ;
- Gérant de L'EURL FAGUIDELAN ;
- Gérant de SCI VINGT SE ;
- Président de DUCOFI SAS.

Monsieur Roland TCHENIO :

- Administrateur de la société VDI Group S.A ;
- Président de TOUPARGEL GROUPE ;
- Président du Conseil de surveillance de TOUPARGEL SAS ;
- Président de SPSM SAS ;
- Président de Gones et Sports SAS ;
- Administrateur de APAX PARTNERS SA ;
- Administrateur d'ASVEL BASKET ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Gérant de Société Civile TT Investissements ;
- Gérant de SCI MAURYLAND ;
- Gérant de SARL MAURYLAND ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Fondation IDEE ;
- Vice Président et Administrateur de l'association Coup de Pouce

XII – REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE VDI GROUP SA

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2015, la somme de 182 000 € pour l'exercice de son mandat.

Au cours de l'exercice 2015, M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué, a été rémunéré au titre de son mandat social pour 15 540 € et a perçu un traitement brut de 155 550 € au titre de son contrat de travail.

Au cours de l'exercice 2015, M. Christian DUTEL, Damien BUFFELARD, Roland TCHENIO, Gérard THOUVENIN et Madame Hélène BUFFELARD, Administrateurs, n'ont pas été rémunérés au titre de leur mandat social.

Il n'a pas été attribué de jetons de présence.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Au titre de l'exercice 2015 aucune opération sur titres n'a été réalisée par les dirigeants.

XIII – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

XIV - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

XV – COMMISSARIAT AUX COMPTES DE VDI GROUP S.A.

Commissaires aux comptes titulaires : - la Société GVGM Audit,
- la Société DELOITTE & Associés.

Commissaires aux comptes suppléants : - Monsieur Pascal GENEVRIER,
- la Société BEAS.

Ils ont été nommés par l'assemblée générale réunie le 17 mai 2013 et leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les honoraires des Commissaires aux comptes (hors frais) sont rappelés dans le tableau à cet effet en annexe au présent rapport.

XVI – L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité du Groupe est une activité de distribution (achat, stockage, vente, livraison).

Les activités françaises de la division Battery sont soumises au Décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination (à cet égard, la Société VDI Group avait anticipé la législation en s'impliquant dans le recyclage des piles, en signant un accord avec un partenaire spécialisé dans ce domaine (société RECUPYL).

VDI Group est engagé contractuellement avec les éco organismes suivants:

- BEBAT depuis 2006 (Belgique)
- COREPILE depuis 2009 (La Réunion)
- VALPACK depuis 2009 (Angleterre)
- ÖCORECELL depuis 2011 (Allemagne)
- SCRELEC depuis 2012 (France)
- ECOPILAS depuis 2011 (Espagne)
- ECORIT depuis 2013 (Italie)
- PAPREC depuis 2009
- RECYLEX depuis 2010

XVII – EFFECTIF

L'effectif moyen au titre des deux derniers exercices est le suivant :

	31 décembre 2014	31 décembre 2015
VDI Group S.A.	177	169
Total Effectif du Groupe	301	299

XVIII – CAPITAL SOCIAL

Il est rappelé que la Société VDI Group S.A. a fait admettre ses titres sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Cette introduction en bourse a été précédée d'un placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L 411-2 du Code monétaire et financier, de 1 250 000 actions nouvelles, représentant au total 25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close

le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext des 4 875 000 actions composant le capital de la société VDI Group S.A. L'introduction des actions de la société VDI GROUP sur Alternext a eu lieu le 22/01/2007. Enfin, le 07 juin 2010, les titres de VDI Group ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

- . Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4 875 000
- . Nombre d'actions nouvelles émises pendant l'exercice : 0
- . Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4 875 000

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2015 (article L 233-13 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2015, le capital social est composé de 4 875 000 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
Actions au nominatif :				
BDR *	3 617 492	74.20%	7 234 984	85.74%
Christian DUTEL	1	0.00%	2	0.00%
Thierry BOUVAT	1	0.00%	2	0.00%
David BUFFELARD	1	0.00%	2	0.00%
Damien BUFFELARD	1	0.00%	2	0.00%
Gérard THOUVENIN	1	0.00%	2	0.00%
Hélène BUFFELARD	2	0.00%	4	0.00%
Roland TCHENIO	1	0.00%	2	0.00%
Divers	14 731	0.30%	22 462	0.27%
Total Actions au nominatif	3 632 231	74.51%	7 257 462	86.01%
Total Actions au porteur	1 180 345	24.21%	1 180 345	13.99%
Actions auto-détenues	62 424	1.28%		
TOTAL GENERAL (hors droits de vote actions auto-détenues)	4 875 000	100.00%	8 437 807	100.00%

*BDR est principalement détenue par HELEK – DUPARFI, Holdings des familles BUFFELARD et DUTEL.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les associés de la société BDR.

Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2014 sont visées ci-dessus.

Franchissement de seuil

La société NEXSTAGE nous a informé le 4 février 2014 du franchissement du seuil de 10% de détention du capital de la société.

Nous n'avons été avisé d'aucuns franchissements de seuils au cours de l'exercice 2015.

XIX – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Actions auto-détenues

Depuis le 07 juin 2010, les titres de VDI GROUP ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place pour assurer la régularité de cotation du titre, souscrit auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont, VDI GROUP a mis 50 000 € et 13 387 titres à la disposition de ce prestataire de services d'investissement avec l'objectif d'assurer la liquidité des titres.

En date du 08 juin 2012, un contrat de rachat d'actions a aussi été conclu avec la société de Bourse Gilbert Dupont. Pour financer ce programme de rachat, VDI GROUP a fait apport de la somme de 240.000 €. A la date du 31/12/2015, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 54.613 actions (contre 54.613 actions au 31 décembre 2014) pour un prix de revient total de 220.137 €.

Au total les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 62.424 et représentent 1,28 % du capital pour un prix de revient de 266.594 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2014	Mouvements 2015		31/12/2015
			Achats	Ventes	
Contrat liquidité	de				
	Nombre de titres	3 128	33 103	28 420	7 811
	Montant	17 510	197 492	168 545	46 457
Contrat de rachat	de				
	Nombre de titres	54 613	0	0	54 613
	Montant	220 137	0	0	220 137
Total	de				
	Nombre de titres	57 741	33 103	28 420	62 424
	Montant	237 647	197 492	168 545	266 594

Reconduction du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale réunie le 22 mai 2015 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 22 novembre 2016.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,

- assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital,
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve que les rachats effectués dans ce cadre n'excèdent pas 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'assemblée générale et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société. Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 7 euros hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2.975.532 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2015, compte tenu des 62.424 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 412 500 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 22 mai 2015.

Nous vous remercions de bien vouloir voter en faveur des résolutions que nous vous présentons.

Nous estimons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les précisions qu'il vous conviendra de nous demander.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX DES CINQ DERNIERES ANNEES DE VDI Group S.A.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	46 154 748	47 882 690	44 689 427	47 268 477	45 902 069
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 299 804	3 508 563	2 858 596	620 276	2 201 718
Impôts sur les bénéfices	774 865	918 780	595 344	324 530	24 394
Participation des salariés due au titre de l'exercice	191 629	283 918	97 538	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 028 733	2 739 897	1 944 557	346 970	1 655 437
Résultat distribué	1 755 000	1 560 000	1 462 500	1 462 500	
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,48	0,47	0,44	0,06	0,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,42	0,56	0,40	0,07	0,34
Dividende attribué à chaque action	0,36	0,32	0,30	0,30	
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	235	236	210	174	169
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 772 907	6 956 988	6 056 675	5 057 237	5 144 354
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 022 991	3 151 056	2 524 553	2 046 868	2 136 465

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE VDI Group Consolidé.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750	2 973 750
Nombre des actions ordinaires existantes	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	53 410 045	54 875 374	53 037 489	56 008 849	54 127 759
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 144 633	3 865 712	3 689 176	2 414 578	2 719 644
Impôts sur les bénéfices	1 042 436	949 681	1 159 050	1 380 299	649 091
Participation des salariés due au titre de l'exercice	191 629	283 918	97 538	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 739 954	1 724 271	1 458 139	383 720	1 497 897
Résultat distribué	1 755 000	1 560 000	1 462 500	1 462 500	
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,60	0,54	0,50	0,21	0,42
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,36	0,35	0,30	0,08	0,31
Dividende attribué à chaque action	0,36	0,32	0,30	0,30	
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	347	347	336	301	299
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 079 635	8 941 332	8 681 276	8 249 705	7 500 438
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 509 253	3 534 475	3 171 069	2 866 736	2 603 119

ANNEXE III

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- La société Arthaud & Associés
73, Rue François Mermet 69160 Tassin La Demi-Lune

- La société Deloitte & Associés
106 Cours Charlemagne CS40207, 69286 Lyon Cedex 02

Montant H.T. en €	ARTHAUD & ASSOCIES		DELOITTE & ASSOCIES	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Audit				
-Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés :				
- Emetteur	15 950 €	15 950 €	17 950 €	17 950 €
- Filiales intégrées globalement	8 250 €	4 000 €	10 013€	
-Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. :				
- Emetteur		2 000 €		
- Filiales intégrées				
Sous-total	24 200 €	21 950 €	27 963 €	17 950 €
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées:				
- Juridique, fiscal, social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Sous-total				
TOTAL	24 200 €	21 950 €	27 963 €	17 950 €

ANNEXE IV

VDI Group
Société anonyme au capital de 2.973.750 €
Siège social : 11C, rue des Aulnes, 69410 Champagne au Mont d'Or
409 101 706 R.C.S. Lyon

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

<i>Autorisations/Délégations</i>	<i>Date Assemblée</i>	<i>Résolutions</i>	<i>Durée</i>
<i>Rachat d'actions de la Société</i>	<i>22.05.2015</i>	<i>5ème résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions acquises</i>	<i>17.05.2013</i>	<i>10ème résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Autorisation pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</i>	<i>17.05.2013</i>	<i>11ème résolution</i>	<i>26 mois</i>

Aucune utilisation n'a été faite au cours de l'exercice 2015 en matière d'augmentation ou de réduction du capital.

Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point 19 du rapport de gestion sur les comptes 2015.

11. PROJET DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2016

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par une profit de 1.655.436,77 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 804 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 2 935 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net consolidé après amortissement des écarts d'acquisition de 1.497.897 €.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 1.655.436,77 euros de la manière suivante :

- A hauteur de 192.936,77 euros au poste « Report à Nouveau » ouvert au passif du bilan de la Société,
- Le solde, soit la somme de 1.462.500 euros, à titre de dividendes, soit un dividende unitaire de 0,30 € par action.

Le dividende sera détaché de l'action le 25 mai 2016 et mis en paiement à compter du 27 mai 2016. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

- ✓ L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices :

	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2014
Nombre d'actions	4 875 000	4 875 000	4 875 000
Dividende net unitaire	0,32 €	0,30 €	0,30 €
Dividende total (a)	1.560.000 €	1.462.500 €	1.462.500 €

(a) Montant éligible à la réfaction de 40% prévu à l'article L 158-3-2 du CGI

Quatrième résolution (approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, prend acte des conventions mentionnées au dit rapport qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (Renouvellement du programme de rachat d'actions).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-208, L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 7 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 487.500 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 3 412 500 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2015, compte non tenu des 62.424 actions auto-détenues par la Société à cette date.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité

des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2015 dans sa neuvième résolution.

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution (Augmentation de capital en faveur des salariés adhérents à un PEE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaire aux Comptes, et conformément aux articles L.225-129 et suivants, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- 4) Décide de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital social, par la création d'action nouvelles de soixante et un centimes d'euro (0,61 €) de valeur nominale, chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces, et de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) établi en commun par la Société et les éventuelles sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.3344-1 et suivants du Code du travail et de l'article L.233-16 du Code de commerce et qui remplissent de plus les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration en application des dispositions des articles L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail.

- 5) Délègue au Conseil d'administration pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation selon les conditions prévus par la loi et les statuts de la société, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des actions et, plus précisément, pour :
 - Réaliser dans un délai maximum de vingt six mois à compter de la présente décision, l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents au PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription est supprimé ;
 - Fixer, avec sa justification, conformément aux dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code de travail, le prix de souscription des actions nouvelles qui tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé sera fixé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail et qui pourra à cet effet avoir recours à un expert ; étant entendu que le prix de souscription pourra dans ce cas comporter une décote par rapport à la valeur de l'action, que le Conseil d'administration pourra réduire s'il le juge opportun, respectivement de 20% et 30% selon que les titres ainsi souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité, stipulée par le plan d'épargne d'entreprise considéré, est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ;
 - Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribué à chacun d'entre eux ;
 - Dans la limite d'un montant maximum de 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
 - Dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour consentir des délais pour la libération des titres, fixer les modalités et conditions des opérations et arrêter les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, leur prix, les dates de jouissance, recueillir les souscriptions, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, pour procéder à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et modifier corrélativement les statuts, le cas échéant, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des titres aux négociations sur le marché Alternext ou tout autre marché ;

- 6) Décide que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum de douze mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, ou utiliser et étendre tout plan existant.

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Septième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

12. RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Champagne au Mont d'Or, le 27 avril 2016

David BUFFELARD
Président Directeur Général



INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président Directeur Général
Madame Corinne ESCOT-PIONIN Directeur Administratif et Financier

Tel : 04 72 52 20 00

Email : finances@vdi-group.com

Site internet : www.vdi-group.com

VDI Group est coté sur Alternext by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865